Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1996)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Au fil des ans, le CICR a transporté par avion des milliers de blessés de guerre, en majorité à partir du Sud-Soudan, vers son hôpital de Lokichokio (Kenya). Celui-ci a été inauguré en 1987 et compte aujourd'hui plus de 500 lits. Un centre d'appareillage orthopédique y a été mis en place en 1992.

CICR/T. Gassmann

Afrique occidentale

Délégation CICR:

Libéria

Délégations régionales CICR: Abidjan, Dakar, Lagos

Afrique centrale

Délégations CICR :

Burundi, Rwanda, Zaïre

Délégation régionale CICR: Yaoundé

Afrique australe

Délégation CICR:

Angola

Délégations régionales CICR: Harare, Prétoria

Afrique orientale

Délégations CICR:

Éthiopie, Somalie, Soudan

Délégation régionale CICR:

Nairobi

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 361 Sociétés nationales¹: 104 Employés locaux² : 3 017

Dépenses totales:

CHF 225 716 420

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

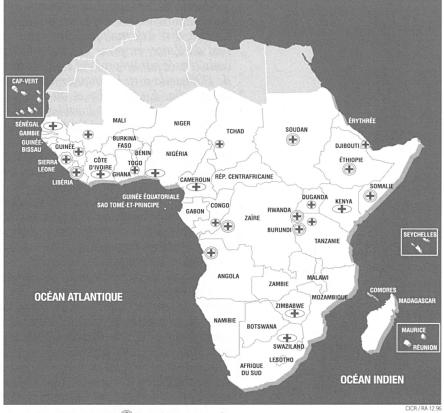
activités de recherches: 61 148 416 Secours matériels: 84 541 256 Activités de santé: 34 820 035

Coopération avec les

Sociétés nationales: 6 672 356 Diffusion/promotion: 7 927 182 Soutien opérationnel: 18 210 992

Participation

aux frais généraux: 12 396 183



Délégation régionale CICR Délégation CICR

● Sous-délégation / bureau CICR



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1996

ertains des conflits qui ont affecté plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne en 1996 ont laissé peu de place aux valeurs humanitaires. Au Libéria, livré à de multiples groupes de combattants-pilleurs, au Burundi et dans l'est du Zaïre, en proie à des conflits de nature identitaire, la situation a été caractérisée par un profond chaos et par une extrême intolérance. Le nord-ouest de l'Ouganda a vu les mouvements d'opposition armée intensifier leurs actions de guérilla. En Somalie et au Soudan, les conflits ont continué d'avoir des conséquences négatives durables sur les conditions de vie de la population civile. En Sierra Leone, malgré l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, puis la signature d'un accord de paix, la population civile a continué de souffrir des effets du conflit. Le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi a vu, en début d'année, la reprise d'affrontements entre les armées nigériane et camerounaise. En Guinée et en République centrafricaine, des flambées de violence se sont produites lorsque des soldats se sont mutinés, faisant des victimes également parmi la population civile. Enfin, la situation est restée très fragile dans certains pays, comme dans le nord du Mali, où la majorité de la population civile et des milliers de combattants démobilisés attendaient toujours les dividendes de la paix; et, plus encore, au Rwanda, marqué par les graves séquelles du génocide de 1994.

Par opposition à ces contextes, les pays d'Afrique australe ont connu une année de relative stabilité. En Angola, le processus de paix engagé en 1994 est entré dans sa phase finale. L'Afrique du Sud a poursuivi sur la voie tracée après la fin de l'apartheid en 1994, les actes de violence politique se limitant

surtout au KwaZulu/Natal.

Le principal défi auquel le CICR a dû faire face en 1996 a été de surmonter les difficultés de natures diverses qui ont limité son accès aux victimes, no-

tamment au Libéria, au Burundi et dans l'est du Zaïre.

Au Libéria, l'effondrement total de l'ordre public, en avril, avec comme conséquence le pillage par des éléments armés de la logistique et des secours des organisations humanitaires, a obligé le CICR à repositionner tout son personnel expatrié à l'extérieur du pays, et cela pour la quatrième fois depuis le début de son action, en 1989. À cette occasion, le CICR s'est adressé à la communauté internationale pour souligner qu'il n'était plus possible de reconduire dans ce pays des opérations humanitaires d'envergure qui, en fin de compte, profitaient aux différents groupes armés. Parallèlement à l'ouverture de ce débat, le CICR a cherché les moyens pratiques de poursuivre une action humanitaire minimale, par le biais de ses collaborateurs nationaux et de la Croix-Rouge du Libéria, et grâce à des missions régulières que ses délégués ont effectuées à Monrovia depuis Freetown (Sierra Leone).

Au Burundi, l'assassinat délibéré de trois délégués du CICR, le 4 juin, ainsi que les menaces dont la délégation a fait l'objet par la suite ont contraint l'institution à suspendre sine die ses opérations. À la fin de l'année, malgré un dialogue continu avec les autorités, les perspectives étaient minces de voir s'ouvrir un espace humanitaire permettant la reprise d'une action de protec-

tion et d'assistance neutre et impartiale.

Dans l'est du Zaïre, les conditions de sécurité dans lesquelles les organisations humanitaires travaillaient s'étaient à ce point dégradées, notamment du fait du comportement des forces armées zaïroises en déroute, que le personnel expatrié de toutes ces organisations, CICR compris, a été retiré, début novembre. Par la suite, le CICR a pu reprendre son action à Bukavu, à Goma, ainsi que dans certaines régions situées à la périphérie de la zone de conflit.

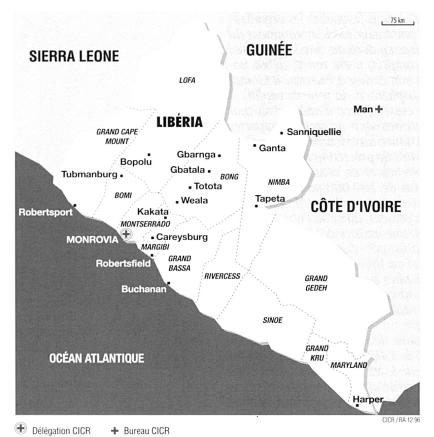
De manière générale, le CICR s'est sans cesse efforcé d'adapter sa manière d'agir aux spécificités des différents contextes, afin de pouvoir apporter avec la plus grande efficacité protection et assistance aux victimes des conflits.

Un accent particulier a été mis sur les activités de protection des personnes détenues, ainsi que sur les activités de recherches et de rétablissement des liens familiaux. En 1996, le CICR a visité plus de 100 000 personnes détenues dans 22 pays différents, et échangé plus de trois millions de messages Croix-Rouge entre les membres de familles dispersées, ainsi qu'entre les détenus et leur famille. Selon les besoins constatés, une assistance variée a été apportée aux personnes détenues. Dans certains cas — en particulier au Rwanda, mais aussi au Zaïre, à Madagascar et en Éthiopie —, au vu de l'importance des besoins humanitaires et des difficultés de certains États à maintenir des conditions matérielles de détention minimales, le CICR a été dans l'obligation d'élargir son intervention et de réaliser de larges programmes d'assistance alimentaire, médicale et sanitaire.

En matière d'assistance, outre les distributions de secours d'urgence en faveur de groupes particulièrement vulnérables, le CICR a continué ses efforts dans la mise en œuvre d'une approche axée sur la réhabilitation des moyens de production pour permettre à la population civile affectée par une situation de conflit de retrouver son autosuffisance alimentaire. On retiendra notamment les programmes agricoles, vétérinaires et halieutiques, ainsi que les programmes de soutien à l'artisanat et ceux de remise en service de systèmes d'irrigation que le CICR a réalisés au Soudan, en Somalie ou encore au Mali.

Par ailleurs, les différents contextes évoqués précédemment ont fait ressortir la nécessité pour le CICR de redoubler ses efforts de promotion du droit international humanitaire, en vue non seulement de faire en sorte que ce droit soit mieux connu, accepté et respecté, mais également de favoriser l'accès aux victimes. C'est dans ce cadre de promotion — au sens large — du droit humanitaire que se sont inscrits la mise à disposition des États de services consultatifs en droit humanitaire (par le biais d'un délégué spécialisé nouvellement basé à Abidjan), la poursuite des activités de diffusion auprès des forces armées et autres porteurs d'armes (avec le concours d'un délégué spécialisé à Nairobi), ainsi que le développement des relations avec les médias (grâce à des délégués spécialisés à Abidjan, Kigali, Kinshasa, Nairobi et Prétoria).

Enfin, le CICR a poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales africaines, en vue notamment de renforcer leur capacité à intervenir dans des situations d'urgence diverses comme celles générées par les mutineries en Guinée et en République centrafricaine, ou par les épidémies de choléra au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Tchad.



Afrique occidentale LIBÉRIA

a relative stabilité qui avait suivi la signature d'un nouvel accord de paix en août 1995 à Abuja (Nigéria) a peu à peu été remise en cause, dès la fin décembre 1995, avec l'attaque d'une base de l'ECOMOG* à Tubmanburg par des combattants de l'aile krahn de l'ULIMO*. Dès ce moment, la tension n'a cessé de croître entre les diverses factions libériennes pour atteindre son paroxysme le 6 avril, lorsque de violents combats ont éclaté à Monrovia même entre le NPFL*, allié à l'aile mandingue de l'ULIMO, et la faction krahn de l'ULIMO. Ces combats, ainsi que les pillages généralisés qui les ont accompagnés, ont poussé un grand nombre de civils à fuir pour gagner des lieux plus sûrs à l'extérieur de Monrovia. Plusieurs milliers d'entre eux ont également quitté la capitale par la mer à destination du Ghana, de la Guinée ou de la Sierra Leone, où ils ont été accueillis par les différentes Sociétés nationales. Les organisations humani-

taires présentes au Libéria, le CICR y compris, n'ont pas été épargnées par les pillages et tous leurs collaborateurs expatriés ont été contraints de se retirer de Monrovia du fait de l'effondrement quasi total de l'ordre public. Par la suite, dès le mois de juin, un calme relatif s'est peu à peu rétabli, sans pour autant que les problèmes de fond soient résolus. À la fin de l'année, les dispositions agréées par les parties en août 1995 à Abuja et confirmées lors d'une nouvelle réunion, en août 1996 à Abuja également (notamment la démobilisation et le désarmement des combattants), étaient encore loin d'être réalisées au rythme convenu.

Avant le mois d'avril, la délégation du CICR avait pu développer une action à Monrovia et dans certaines régions du pays accessibles (sur les axes en

^{*} ECOMOG: Economic Community Monitoring Group (Groupe d'observation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest).

^{*} ULIMO: United Liberation Movement for Democracy in Liberia.

^{*} NPFL: *National Patriotic Front of Liberia* (Front national patriotique du Libéria).

direction de Buchanan et de Gbarnga). Cette action incluait notamment des visites des personnes détenues par l'ECOMOG et par le NPFL, la distribution — en collaboration avec la Société nationale — d'une assistance matérielle à quelque 10 000 personnes nouvellement déplacées et livrées à elles-mêmes, la maintenance de puits et de pompes fournissant de l'eau potable à Monrovia, le soutien à plusieurs structures médicales gérées par la Société nationale à Buchanan, Dolo (district de Grand Bassa), Gbarnga et Gbatala, ainsi que l'échange de messages Croix-Rouge entre les membres de familles dispersées à l'intérieur du pays et avec l'étranger.

Après les événements d'avril, le CICR a publiquement déploré les violations graves et systématiques des règles fondamentales du droit international humanitaire et des principes élémentaires d'humanité perpétrées depuis le début du conflit, en 1989. En outre, dans cette prise de position publique, le CICR a appelé la communauté internationale et les organisations humanitaires à réévaluer la manière de conduire les opérations d'assistance humanitaire au Libéria. En effet, les circonstances qui avaient contraint les organisations humanitaires à se retirer du pays une nouvelle fois en avril 1996 ont montré à l'évidence que les importants moyens logistiques déployés par ces organisations pour réaliser leurs programmes étaient devenus la cible favorite des pilleurs et qu'ils servaient ainsi à renforcer la capacité opérationnelle des factions en présence. De plus, il est également apparu clairement que, dans cette logique de pillage, les populations civiles bénéficiant d'une assistance d'urgence nécessaire à leur survie étaient devenues otages des différents combattants qui vivaient à leurs dépens. En conséquence, le CICR a constaté qu'il n'était plus possible de reconduire automatiquement des opérations humanitaires d'envergure au Libéria et qu'un réel effort devait être entrepris afin de parvenir à une solution politique globale. Cela impliquait des prises de décision, des démarches diplomatiques et des actions concrètes, de telle sorte que l'ordre public soit rétabli dans le pays. C'est à cette condition seulement qu'une action humanitaire pouvait être reprise sans connaître les effets pervers qu'elle avait eus par le passé.

Par la suite, le chef de délégation du CICR, «en exil» à Freetown (Sierra Leone) s'est régulièrement rendu à Monrovia. Il s'agissait notamment pour lui, par le biais de contacts réguliers avec toutes les factions libériennes représentées au sein du *Disarmament and Demobilisation Committee*, ainsi qu'avec l'ECOMOG, la MONUL* et l'UNHACO*, de suivre le développement de la situation sur place et d'évaluer les possibilités d'un retour éventuel et progressif du CICR. À la fin de l'année, le CICR considérait que les conditions n'étaient toujours pas remplies pour une reprise de son action à grande échelle au Libéria.

Parallèlement, depuis avril et tout au long de l'année, les collaborateurs locaux du CICR et les volontaires de la Société nationale, avec le soutien du chef de délégation et d'un délégué médical venus régulièrement depuis

graves violations du droit humanitaire

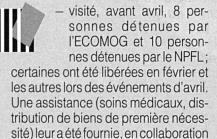
^{*} MONUL: Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.

^{*} UNHACO: United Nations Humanitarian Assistance Coordination Office in Liberia.

Freetown, ont poursuivi une action à Monrovia et dans certaines régions accessibles du pays, principalement dans les domaines de l'assistance médicale et de l'assainissement.

En outre, en fin d'année, plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles de nombreux anciens combattants du RUF*, ont fui l'est de la Sierra Leone et gagné le Libéria, où elles se sont rendues à l'aile mandingue de l'ULIMO. À la demande de cette faction, le CICR a commencé à visiter ces personnes; à la fin de l'année, 1 469 d'entre elles avaient été enregistrées. En fonction des besoins constatés, une assistance médicale et matérielle leur a été fournie.

EN 1996, LE CICR A:



avec la Société nationale; enregistré, à partir de fin novembre, 1 469 personnes qui avaient fui l'est de la Sierra Leone et s'étaient rendues à l'aile mandingue de l'ULIMO. Ces

personnes ont reçu une assistance médicale et matérielle;

contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux entre les réfugiés libériens à l'exté-

rieur du pays et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré en collaboration avec la Croix-Rouge du Libéria et les Sociétés nationales des pays d'accueil;



 soutenu les cliniques gérées par la Croix-Rouge du Libéria à Buchanan, Dolo, Gbarnga et Gbatala en

leur fournissant des médicaments et du matériel médical, ainsi qu'en payant les salaires des volontaires de la Société nationale:

mis sur pied, en collaboration avec la Société nationale, une clinique mobile en faveur des personnes déplacées à la suite des combats d'avril/mai à Monrovia et aux environs. Cette clinique a assuré en moyenne, 2 000 consultations par semaine;



 supervisé les travaux de maintenance de plus de 1 000 puits et de pompes fournissant de l'eau po-

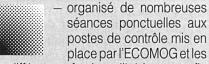
table à Monrovia;

 soutenu l'action entreprise par les collaborateurs locaux du CICR pour récupérer les corps des personnes tuées lors des combats d'avril/mai à Monrovia et leur donner une sépulture décente;



apporté un soutien constant aux activités de la Société nationale, ayant constaté, du fait de la

situation particulière générée par les événements d'avril/mai à Monrovia, que seuls ses collaborateurs nationaux et ceux de la Croix-Rouge du Libéria étaient en mesure de continuer une action humanitaire;



différentes factions libériennes, afin d'expliquer le mandat et les activités du CICR, de faire connaître les principes humanitaires et les règles élémentaires du droit humanitaire, et de promouvoir le respect de l'emblème de la croix rouge.

^{*} RUF: Revolutionary United Front (Front uni révolutionnaire).

ABIDJAN

Délégation régionale (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Sierra Leone, Togo)

Les pays couverts par la délégation régionale d'Abidjan ont connu une relative stabilité en 1996. Toutefois, la situation en Sierra Leone — où en dépit des négociations de paix entre le gouvernement et le RUF*, la population civile a continué de souffrir des effets du conflit —, ainsi que, dans une moindre mesure, en Guinée et en Côte d'Ivoire, a particulièrement préoccupé le CICR durant cette année.

En Côte d'Ivoire, comme en 1995, la présence de nombreux réfugiés venant du Libéria a avivé les tensions entre ces réfugiés et les forces de l'ordre dans la zone d'accueil située à l'ouest du pays. Des tensions similaires se sont produites en Guinée, impliquant cette fois des réfugiés venant de la Sierra Leone. Ces réfugiés relevant du mandat du HCR, l'intervention du CICR s'est concentrée sur le rétablissement des liens familiaux entre ces personnes et leur famille.

En Guinée, une mutinerie de la part de certaines unités de l'armée a éclaté à Conakry en février. Cette révolte, dont la motivation initiale était de nature économique, a pris une tournure politique lorsque les mutins ont tenté de renverser le chef de l'État. Les combats qui s'ensuivirent ont fait une cinquantaine de morts et de nombreux blessés, tandis qu'un nombre indéterminé de militaires mutinés ont été arrêtés (une quarantaine d'entre eux étaient toujours incarcérés à la fin de l'année). Une deuxième mutinerie s'est produite en mars, sans cependant entraîner des conséquences aussi graves que la première. Le CICR a demandé aux autorités de pouvoir visiter les personnes détenues en relation avec ces événements. À la fin de l'année, le CICR a obtenu l'accord des autorités pour visiter les personnes détenues sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire, ce qui, de fait, excluait les visites aux insurgés incarcérés, eux, sous la responsabilité du ministère de la Défense.

En Sierra Leone, 1996 a apporté l'espoir de voir se terminer le conflit qui opposait le gouvernement et le RUF depuis cinq ans. Un cessez-le feu est intervenu entre les parties dès le mois de mars. Dans le même temps, des élections ont porté au pouvoir un gouvernement civil et des négociations de paix ont été ouvertes entre les belligérants, sous la médiation de la Côte d'Ivoire. Après une interruption entre mai et novembre, ces négociations ont abouti à la signature d'un accord de paix, le 30 novembre à Abidjan. Sur le terrain, toutefois, la situation est restée complexe. En dépit du cessez-le-feu, des combats se sont prolongés avec plus ou moins d'intensité entre les différents groupes de porteurs d'armes (forces gouvernementales, compagnie

^{*} RUF: Revolutionary United Front (Front uni révolutionnaire).

de sécurité étrangère, milices traditionnelles, combattants du RUF). Les civils, en particulier ceux vivant à proximité de ces foyers de violence, ont continué de pâtir de cette situation de «ni guerre ni paix». En novembre, plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles de nombreux combattants du RUF, ont fui le sud-est de la Sierra Leone et ont gagné le Libéria, où elles se sont rendues à l'aile mandingue de l'ULIMO¹.

Dans ce contexte, à la demande du gouvernement et du RUF, le CICR a joué un rôle d'intermédiaire neutre en transportant à plusieurs reprises, sous la protection de l'emblème de la croix rouge, des représentants du gouvernement et du RUF engagés dans les négociations de paix en Côte d'Ivoire; il a

contribué ainsi à l'avancement du processus de paix.

En outre, sur la base d'un accord obtenu des autorités en décembre 1995, le CICR a lancé, en février, une vaste action d'assistance en faveur de quelque 160 000 personnes affectées par la situation dans l'est du pays, aussi bien dans des régions contrôlées par le gouvernement que dans des zones aux mains des rebelles. Cette action visait plusieurs objectifs. D'une part, il s'agissait de permettre à la population civile de reprendre ses activités agricoles en lui fournissant semences et outils, et de retrouver ainsi progressivement son autonomie alimentaire. De l'autre, le CICR entendait relancer les services médicaux paralysés par les années de conflit en soutenant une vingtaine de structures médicales, en formant du personnel local compétent et en réalisant des travaux d'assainissement; une campagne de vaccination a également débuté en faveur des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer. Des contraintes liées à la sécurité du personnel, ainsi qu'au mauvais état de certains secteurs routiers, ont compliqué la conduite des opérations et rendu nécessaire le recours au transport aérien. Pour les mêmes raisons, l'action dans le Kailahun s'est faite à partir d'une base logistique installée à Guéckédou (Guinée), et cela jusqu'en juillet, date à laquelle le gouvernement a interdit l'acheminement d'une assistance à travers la frontière. D'autres contraintes de nature plus politique ont provoqué la suspension temporaire de l'action à plusieurs reprises, en mai, juillet et octobre.

Parallèlement à la gestion de ces priorités particulières, la délégation régionale d'Abidjan a poursuivi tout au long de l'année ses activités en matière de promotion du droit humanitaire, ainsi que dans le cadre des services consultatifs offerts aux États pour promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national. De même, dans son domaine de compétences, le CICR a continué de soutenir les Sociétés nationales de la

région.

vaste action d'assistance en Sierra Leone

¹ Voir également *Libéria*, pp. 40-42.

Delegation testionale

visité, en Sierra Leone, 311 personnes détenues pour des raisons de sécurité ou en relation avec le conflit dans l'est du pays, à Freetown, Bo, Kenema, Zimmi, Segbwema et Daru. Ces personnes ont régulièrement reçu du CICR une assistance variée adaptée à leurs besoins;



 contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux entre les réfugiés installés dans la

région (principalement des Sierra Léoniens et des Libériens en Côte d'Ivoire et en Guinée) et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge;



distribué, dès février,
 1 200 tonnes de semences, 52 000 outils aratoires, 4 680 tonnes de

nourriture et divers biens de première nécessité à quelque 160 000 personnes dans l'est de la Sierra Leone, dans des zones isolées contrôlées par le gouvernement et par le RUF (le Kailahun et le Pujehun, ainsi que les régions de Daru, Segbwema et Zimmi);



 mis en œuvre, dès avril, un programme de soins de santé primaires en faveur des populations des ré-

gions citées précédemment, en soutenant une vingtaine de structures médicales, en formant du personnel médical local, en améliorant ou en créant des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation

EN 1996, LE CICR A:

des eaux usées, ainsi qu'en vaccinant les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer;

 évacué, en octobre et novembre, 12 personnes blessées des zones de combat vers les hôpitaux de Segbwema, Kenema, Bo et Freetown;



 poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent,

selon les cas particuliers et à des degrés divers, sur le développement structurel, la formation des cadres et des volontaires, le soutien aux activités de diffusion du droit international humanitaire et/ou sur le renforcement de la capacité des différentes Sociétés nationales à intervenir dans les situations d'urgence;



 poursuivi, en fonction des spécificités des différents contextes, ses efforts en vue de promouvoir une

acceptation et une compréhension meilleures du droit humanitaire et du CICR par les différents publics de la région, à savoir autorités civiles et militaires, forces armées, forces de l'ordre, associations diverses, milieux académiques, grand public;

- organisé, dans le cadre des services consultatifs en droit humanitaire, 3 séminaires – en Côte d'Ivoire, au Togo et au Ghana – à l'intention d'officiels gouvernementaux de haut rang pour promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national;
- organisé à Cotonou un séminaire régional à l'intention de représentants

- des forces de sécurité et de défense venus de 10 pays de la région, sur le thème des règles humanitaires applicables en situation de violence interne:
- organisé à Lomé un séminaire à l'intention d'officiers militaires chargés de l'instruction des règles humanitaires aux échelons intermédiaires.

DAKAR

Délégation régionale (Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal)

u Mali, le processus de paix engagé depuis le début de 1995 entre le gouvernement et la rébellion touareg et arabe est resté fragile. Les conditions de vie de la population civile dans le nord du pays ne se sont guère améliorées. Cette situation, aggravée par les conséquences d'une sécheresse persistante, a entraîné au fil de l'année une augmentation du mécontentement parmi une partie de la population et, partant, un regain d'insécurité dans la région. Dans ces conditions, le CICR, qui est à nouveau établi en permanence au Mali depuis le mois de mars 1995, a intensifié son action dans les zones les plus affectées par cette situation, en particulier dans les régions qui ne bénéficiaient pas de la présence et des activités d'autres organisations humanitaires (Tombouctou et Bourem). Cette action visait à contribuer à la restauration d'un climat de confiance entre les communautés par le biais de contacts avec toutes les parties et par une information régulière aux autorités et à d'autres organisations humanitaires; elle avait également pour but de venir en aide aux populations vulnérables. Le CICR est intervenu soit en assistant directement et de manière ponctuelle certains groupes vulnérables, soit en réalisant des programmes destinés à favoriser le redémarrage des services médicaux et la reprise d'activités de production agricole ou économiques; ces programmes ont été définis dans le souci d'y impliquer la population locale — y compris, le cas échéant, des combattants démobilisés.

premières visites de détenus au Sénégal Au Sénégal, le CICR a eu pour préoccupation particulière de pouvoir visiter les personnes détenues en relation avec la situation en Casamance. Après maintes démarches, le CICR a obtenu, en avril, une autorisation écrite de la part des autorités. Les premières visites ont été effectuées en mai et en juin, conformément aux modalités habituelles, dans deux lieux de détention à Dakar et à Ziguinchor. En outre, en Casamance, des affrontements sporadiques entre l'armée et le MFDC* ont continué à affecter la population civile, notamment en lui interdisant l'accès à certaines zones agricoles et à certains villages. La Croix-Rouge sénégalaise, avec le concours du CICR, a distribué une assistance alimentaire ponctuelle aux civils victimes de ces événements.

Parallèlement à la gestion de ces priorités particulières, la délégation régionale de Dakar a poursuivi tout au long de l'année ses activités en matière de promotion du droit international humanitaire, ainsi que dans le cadre des services consultatifs offerts aux États pour promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national. De même, dans son domaine de compétences, le CICR a continué de soutenir les Sociétés nationales de la région.

^{*} MFDC: Mouvement des forces démocratiques de Casamance.

Dala gailor te giornale

visité au Sénégal, pour la première fois en mai/juin, 138 personnes détenues à Dakar et 45 personnes détenues à Ziguinchor; une deuxième visite a eu lieu en décembre;

- visité, en Gambie, 27 personnes détenues à la prison Mile 2 en relation avec le coup d'État de juillet 1994 et ses suites de novembre 1994 et de janvier 1995, ainsi que 40 personnes détenues dans le camp militaire de Fajara (près de Banjul) à la suite d'une manifestation organisée en octobre 1995 par les partisans de l'ancien parti au pouvoir;
- visité, en Guinée-Bissau, 8 personnes détenues à Bissau à la suite de la tentative de coup d'État de mars 1993;
- visité, au Mali, 12 personnes détenues dans cinq lieux de détention;
- distribué une assistance variée adaptée aux besoins spécifiques constatés dans les lieux de détention visités en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal;
- soutenu les actions d'assistance sociale entreprises dans les prisons par les Croix-Rouges du Cap-Vert et de la Gambie:
- offert à toutes les personnes détenues visitées dans les différents contextes précités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille;

EN 1996, LE CICR A:



- contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux entre les réfugiés venant de la ré-
- gion des Grands Lacs et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré depuis Dakar, en collaboration avec les Sociétés nationales de la région;
- facilité l'échange de messages Croix-Rouge entre les réfugiés maliens dans les camps à l'extérieur du pays et leur famille;
- poursuivi ses contacts avec les parties concernées au Mali, en vue de résoudre les cas, encore en suspens, de personnes enlevées durant les années d'insécurité;



- remis de la nourriture à la Croix-Rouge sénégalaise pour son programme d'assistance en faveur de la
- population civile victime des événements en Casamance;
- distribué, dans le nord du Mali, plus de 28 tonnes de semences de sorgho et de légumes, des outils aratoires, du matériel de pêche et du matériel d'artisanat pour permettre à plus de 4 000 familles au total de retrouver leur autonomie;
- distribué, dans le nord du Mali, 6 000 bâches et 12 000 couvertures à 6 000 familles démunies;
- mené à bien des travaux de désensablement d'un canal entre le fleuve Niger et le lac Faguibine, au Mali, pour permettre une meilleure irrigation des zones cultivables et leur extension;



- aidé, au Mali, au redémarrage des structures de santé de base existant avant les années d'insécu-
- rité dans les régions de Gao (dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge de Belgique) et de Tombouctou (à partir de septembre), en formant et en soutenant le personnel médical local, ainsi qu'en fournissant des médicaments et du matériel médical;
- entrepris une campagne de vaccination des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer dans les régions de Gao et de Tombouctou;



- réalisé, dans le cadre de son programme médical dans le nord du Mali, des travaux d'assainissement
- du milieu et de réhabilitation de puits traditionnels;

Delegation to dignale suite

contribué à développer le dialogue entre les Sociétés nationales de la région sur la base d'intérêts spé-

cifiques communs. À cette fin, le CICR a soutenu l'organisation d'une réunion des responsables de ces Sociétés, au Cap-Vert en septembre;

poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent, selon les cas particuliers et à des degrés divers, sur le développement structurel, la formation des cadres et des volontaires, le soutien aux activités de diffusion du droit international humanitaire et/ou sur le renforcement de la capacité des différentes Sociétés nationales à intervenir dans les situations d'urgence;

poursuivi, en fonction des spécificités des différents contextes, ses efforts en vue de promouvoir une

acceptation et une compréhension meilleures du droit humanitaire et du CICR par les différents publics de la région, à savoir: autorités civiles et militaires, forces armées, forces de l'ordre, associations diverses, milieux académiques, grand public;

organisé à Dakar, dans le cadre des services consultatifs en droit humanitaire, un séminaire à l'intention d'officiels sénégalais de haut rang sur la question des rôles respectifs de l'État, de la Société nationale et du CICR en matière de promotion du droit international humanitaire:

- organisé à Bamako un séminaire à l'intention d'officiers militaires venus de toutes les régions du pays et chargés de mettre en place un enseignement du droit humanitaire à tous les niveaux.

LAGOS

Délégation régionale (Nigéria)

L e Nigéria n'a pas connu de troubles majeurs en 1996. Toutefois, la situation est restée instable dans le pays. Après l'exécution par pendaison, en novembre 1995, de neufs membres du MOSOP*, le Nigéria a dû faire face aux critiques de la communauté internationale et d'un certain nombre d'organisations nigérianes et étrangères de défense des droits de l'homme. Ces critiques ont conduit le *Provisional Ruling Council* (Conseil gouvernemental provisoire) au pouvoir à amender certaines dispositions légales spéciales, en particulier le *Civil Disturbance Decree* (sous le régime duquel les neufs membres du MOSOP avaient été jugés) et le *State Security/Detention of Persons Decree*.

Par ailleurs, le *Provisional Ruling Council* a poursuivi la mise en œuvre de son programme en vue de la transition de l'autorité militaire à l'autorité civile — tel qu'il avait été annoncé par le chef de l'État en octobre 1995 —, sans parvenir cependant à susciter l'adhésion de toutes les tendances politiques du pays. Le nombre des actes de violence politique a augmenté durant l'année. De plus, les rivalités ethniques ou religieuses se sont traduites par plusieurs affrontements intercommunautaires.

Dans ce contexte, outre ses activités de longue haleine, en particulier dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire et dans le cadre des services consultatifs en droit humanitaire, le CICR a continué de suivre avec attention les développements survenus en rapport avec l'arrestation et la détention d'opposants politiques. De plus, le CICR a continué de soutenir activement la Croix-Rouge du Nigéria afin, notamment, de renforcer sa capacité opérationnelle et de faciliter ainsi son intervention dans des situations d'urgence (affrontements intercommunautaires, épidémie de méningite dans le nord du pays).

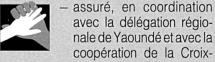
Lorsque le différend frontalier entre le Nigéria et le Cameroun au sujet de la presqu'île de Bakassi (porté devant la Cour internationale de Justice en 1994) a vu la reprise d'affrontements entre les armées nigériane et camerounaise, en février puis en avril 1996, le CICR a rappelé aux autorités nigérianes leur obligation de respecter les dispositions du droit international humanitaire, au sens des Conventions de Genève et du Protocole I pleinement applicables à cette situation. En collaboration avec la Croix-Rouge du Nigéria, le CICR a distribué une assistance ponctuelle aux structures médicales militaires accueillant des blessés. Le CICR a également entrepris des démarches auprès des autorités —

presqu'île de Bakassi

^{*} MOSOP: Movement for the Survival of the Ogoni People (Mouvement pour la survie du peuple ogoni).

y compris au plus haut niveau, par une lettre du président du CICR adressée au président nigérian —, afin d'avoir accès aux éventuels prisonniers de guerre et internés civils camerounais capturés lors de ces événements. À la fin de l'année, ces démarches étaient toujours sans réponse. De même, à cette date, le gouvernement nigérian n'avait pas donné suite aux requêtes que le CICR lui avait transmises en mai, à la demande des autorités camerounaises, au sujet de 131 Camerounais (127 soldats, un gendarme et trois civils) disparus au cours des événements².

- transmis aux autorités nigérianes, à la demande des autorités camerounaises, une liste de 128 personnes (127 soldats et un gendarme) disparues à la suite des combats du mois de février, ainsi que les cas de 3 civils également disparus dans le contexte du conflit de Bakassi;



Rouge du Nigéria, le rétablissement et le maintien des liens familiaux entre les internés civils et les prisonniers de guerre nigérians détenus au Cameroun et leur famille au Nigéria, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge;

EN 1996, LE CICR A:



 fourni, en collaboration avec la Croix-Rouge du Nigéria, une assistance ponctuelle aux structures

médicales militaires et civiles pour la prise en charge des personnes blessées lors du conflit de Bakassi;



 poursuivi, dans son domaine de compétence, son soutien à la Croix-Rouge du Nigéria, en par-

ticulier dans la diffusion du droit international humanitaire et le renforcement de la capacité opérationnelle de la Société nationale au niveau des États de la Fédération nigériane;

- poursuivi sa collaboration en matière d'enseignement du droit humanitaire avec la plupart des écoles
- militaires, comme la Nigerian Defence Academy, le National War College, ou encore la Warrant Officers' Academy;
- organisé plusieurs séances de diffusion à l'intention d'unités des forces armées et des forces de l'ordre directement opérationnelles;
- organisé, en collaboration avec la Société nationale et le Nigerian Institute of International Affairs, un séminaire à l'intention de 80 hauts fonctionnaires gouvernementaux, ainsi que de représentants des pouvoirs judiciaire et législatif pour promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national.

² Pour le compte rendu des démarches et des activités effectuées côté camerounais dans le contexte de Bakassi, voir *Yaoundé*, pp. 70-72.

Afrique centrale BURUNDI

e 4 juin, trois délégués du CICR ont été assassinés lorsque leur véhicule, clairement signalé par l'emblème du CICR, est tombé dans une embuscade dans la province septentrionale de Cibitoke. Les délégués regagnaient Bujumbura après une mission dans cette province, particulièrement affectée par le conflit, où le CICR développait un important programme d'assistance en faveur de la population civile. Cette attaque délibérée et de nouvelles menaces adressées à la délégation les jours suivants ont contraint le CICR de retirer tout son personnel expatrié du Burundi, le 11 juin, et d'y suspendre totalement son action, laissant ainsi de nombreuses victimes sans assistance ni protection.

En 1996, la tension n'a cessé de croître au Burundi. À partir du mois de mars, les combats entre l'armée gouvernementale, à majorité tutsie, et les groupes armés hutus se sont multipliés dans tout le pays, y compris dans les provinces du sud et du

centre restées relativement calmes jusqu'alors. De plus, des milices d'autodéfense ont été constituées parmi la population civile, augmentant ainsi le nombre des porteurs d'armes agissant en dehors de tout corps constitué. Dans les campagnes, la population civile, en majorité hutue, s'est retrouvée otage des hostilités, contrainte soit de se regrouper dans des lieux protégés par les forces gouvernementales, soit de rester dans les collines en étant considérée comme sympathisante des groupes rebelles. La spirale de la violence — les attaques des uns entraînant les représailles des autres —, les combats, les massacres et la destruction de nombreuses installations vitales (notamment électriques et hydrauliques) ont provoqué des centaines de milliers de victimes parmi la population civile: outre les personnes tuées, des milliers d'autres ont été blessées et des dizaines de milliers ont été soit déplacées, soit poussées à l'exil. Dans le même temps, du fait de conditions de sécurité particulièrement précaires, les organisations humanitaires actives dans le pays ont peu à peu réduit leur présence aux côtés des victimes, le CICR restant, jusqu'au 4 juin, la seule d'entre elles à pouvoir se déplacer librement dans la majorité des



spirale de la violence

visité plus de 2 700 personnes détenues sous la responsabilité des ministères de la Justice et de l'Intérieur dans 11 prisons et 37 lieux de détention transitoires (cachots);

- apporté à ces détenus, en fonction des besoins constatés, une assistance médicale et matérielle (articles d'hygiène, matériel de couchage, matériel récréatif);
- agi, à 3 reprises, pour éviter que ne se développent des épidémies de dysenterie et de typhus dans les prisons de Ngozi et Mpimba (Bujumbura);
- réalisé des travaux d'assainissement dans les prisons et formé des équipes locales de maintenance;



 favorisé le rétablissement ou le maintien des liens familiaux entre les réfugiés rwandais et leur famille,

par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge (pour les chiffres totaux, voir *Rwanda*);

 coordonné un programme d'enregistrement des enfants rwandais non accompagnés présents parmi les réfugiés, dans le but ultime de les réunir à leur famille (pour les chiffres totaux, voir Rwanda);

EN 1996, LE CICR A:



- distribué 240 tonnes de semences et 27 000 houes à 27 000 familles déplacées afin de leur
- permettre de cultiver leurs champs et de retrouver ainsi leur autonomie alimentaire;
- distribué 93 000 couvertures, 20 000 bâches, 24 000 jerrycans, 23 000 assortiments de cuisine et 31 tonnes de savon à 35 000 familles de personnes déplacées qui avaient tout perdu après avoir dû fuir leur foyer;



- soutenu régulièrement les hôpitaux accueillant des blessés, notamment à Bujumbura et dans les pro-
- vinces de Cibitoke et de Bubanza, en leur fournissant des médicaments et du matériel médical;
- soutenu de manière ponctuelle ou régulière 34 centres de santé dans les régions troublées;
- évacué vers des structures médicales adéquates 63 personnes blessées et, lorsque cela s'avérait nécessaire, financé leur retour, après guérison, vers leur lieu d'origine;



- réalisé, en janvier, une opération ponctuelle d'urgence, en collaboration avec d'autres organisa-
- tions humanitaires et avec les autorités compétentes, pour fournir de l'eau potable à la population de Bujumbura, dont le réseau électrique avait été saboté;
- réalisé des travaux d'assainissement d'urgence et transporté par camionsciternes de l'eau potable dans les endroits où se concentraient des personnes déplacées, notamment dans la plaine de l'Imbo (province de Bubanza);



- organisé des séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention des forces régulières (armée,
- gendarmerie, police).

provinces, dont les plus affectées par le conflit. En conséquence, après le retrait du CICR, le 11 juin, les victimes du conflit vivant dans certaines régions du pays ont été totalement livrées à elles-mêmes.

Sur le plan politique, les initiatives prises par l'ancien président tanzanien, Julius Nyerere, désigné médiateur principal pour la crise burundaise lors d'un sommet des chefs d'État de la région organisé en mars à Tunis, ainsi que par plusieurs officiels étrangers de haut rang dépêchés à Bujumbura, n'ont pas permis de renouer le dialogue entre le gouvernement et la rébellion. Devant cette radicalisation du conflit, les pays voisins ont convoqué un sommet des chefs d'État, le 25 juin en Tanzanie. À cette occasion, la décision a été prise, avec l'assentiment du président et du premier ministre burundais, d'envoyer une force militaire étrangère au Burundi afin d'aider le gouvernement à y rétablir le calme. Cependant, de retour à Bujumbura, le premier ministre s'est opposé au déploiement de cette force, précipitant ainsi le gouvernement dans une crise majeure. Le 25 juillet, l'armée burundaise, emmenée par l'ancien président Buyoya (1987-1993), a renversé le président Sylvestre Ntibantunganya. L'Assemblée nationale a été dissoute et tous les partis politiques interdits. Six jours plus tard, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et le Zaïre ont imposé un embargo économique au Burundi, exigeant la restauration de l'Assemblée nationale et des partis politiques, ainsi que l'ouverture de négociations de paix entre toutes les parties, y compris les groupes rebelles. À la fin de l'année cependant, aucune solution politique n'avait pu être trouvée et l'embargo imposé au Burundi par ses voisins était toujours en vigueur.

Jusqu'au drame du 4 juin, le CICR s'est efforcé d'apporter protection et assistance aux victimes du conflit. Dans ce contexte, caractérisé par l'extrême méfiance des communautés les unes envers les autres, les valeurs minimales d'humanité et le sens de l'action humanitaire neutre et impartiale ont largement été battus en brèche, et le CICR a été forcé à plusieurs reprises de réduire, voire de suspendre temporairement, ses activités dans tout ou partie du pays. Interrompue en décembre 1995 à la suite de sérieux incidents de sécurité, l'action du CICR a pu reprendre dès janvier, après que les plus hautes autorités eurent clairement renouvelé leur engagement à garantir la sécurité du CICR.

Dans ces circonstances, la délégation a eu comme préoccupation constante de rechercher et de développer ses contacts avec tous les acteurs en présence — autorités politiques, militaires et civiles, groupes d'opposition armée hutus, milices tutsies. Il s'agissait, d'une part, de promouvoir auprès d'eux le respect des règles humanitaires essentielles (en particulier le respect dû à la population civile) et, de l'autre, de leur préciser les principes fondamentaux de l'action de la Croix-Rouge et de leur demander de garantir la sécurité de l'action et du personnel du CICR. Par leur présence physique dans les régions conflictuelles et par le biais de leurs contacts fréquents avec les parties en présence, les délégués se sont efforcés de tempérer l'animosité entre communautés rivales et de favoriser ainsi un meilleur respect de la population civile.

plaidoyer pour le respect des civils accès aux détenus

En outre, le CICR a eu un accès régulier aux personnes détenues sous la responsabilité du ministère de la Justice (prisons) et du ministère de l'Intérieur (brigades de gendarmerie, commissariats). Toutes les prisons du pays ont été visitées à l'occasion d'une tournée générale de visites réalisée en avril. Le CICR a offert aux détenus visités la possibilité d'échanger des nouvelles avec leur famille, par le biais de messages Croix-Rouge; ce service a toutefois été limité, du fait notamment de l'inaccessibilité de certaines régions du pays pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, en ce qui concerne les activités de recherches, le CICR s'est concentré sur le rétablissement ou le maintien des liens familiaux entre les réfugiés rwandais installés dans des camps au nord du pays et leur famille au Rwanda, ainsi que sur l'enregistrement des enfants rwandais non

accompagnés.

Le CICR a également développé d'importants programmes d'assistance en faveur des populations civiles victimes du conflit. Aucune pénurie alimentaire grave n'a été constatée. En revanche, l'accès limité ou impossible aux soins médicaux et à l'eau potable, ainsi que le dénuement total dans lequel se retrouvaient les personnes qui avaient dû fuir leur foyer à cause du conflit ont représenté les besoins humanitaires les plus urgents. En conséquence, le CICR a mis l'accent sur les programmes d'assistance matérielle, sur la distribution d'eau potable et sur les programmes agronomiques. Dans le domaine médical, le CICR a évacué les personnes blessées vers des structures médicales adéquates, et, lorsque cela s'avérait nécessaire, a financé leur retour, après guérison, vers leur lieu d'origine. De plus, un soutien régulier a été apporté aux hôpitaux accueillant des blessés ou des malades, ainsi qu'aux centres de santé situés dans les régions troublées. Après le 4 juin, le CICR a remis au ministère de la Santé, ainsi qu'à d'autres organisations humanitaires présentes à Bujumbura, les stocks de médicaments et de matériel médical dont il disposait.

À la fin de l'année, après des entretiens à haut niveau à Genève entre le président du CICR et des représentants gouvernementaux burundais, ainsi que plusieurs missions à Bujumbura effectuées par le chef de délégation, l'enquête approfondie demandée par le CICR sur les circonstances de l'attaque au cours de laquelle trois de ses délégués avaient perdu la vie n'avait pas abouti; le CICR considérait donc que les conditions n'étaient toujours pas remplies pour

une reprise de son action dans le pays.

l'action humanitaire compromise

RWANDA

E n 1996, le Rwanda est resté profondément marqué par les séquelles du génocide de 1994. Le gouvernement s'est résolument efforcé de faire face à la situation selon une ligne de conduite ferme, déjà esquissée en 1995. Toutefois, bien des problèmes de toute nature auxquels le pays était confronté depuis 1994 ont perduré en 1996.

En cours d'année, alors que le mandat de la MINUAR* était arrivé à son terme le 8 mars, le gouvernement a pris plusieurs mesures visant à améliorer la sécurité dans le pays: de nouvelles cartes d'identité et de nouveaux passeports — sur lesquels l'ethnie n'est pas mentionnée — ont été introduits; des tournées de sensibilisation ont été organisées dans les préfectures afin de restaurer la confiance entre les autorités et la population; les contrôles dans les régions du pays où de nombreuses incursions armées étaient menées depuis le Zaïre ont été renforcés. En outre, la plupart des structures administratives et des services publics ont progressivement été restaurés en cours d'année. Les institu-



tions judiciaires ont lentement été remises en place et plusieurs réformes législatives ont abouti; citons en particulier, la promulgation, le 1^{er} septembre, de la *Loi organique sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crime contre l'humanité, commises à partir du 1^{er} octobre* 1990. Les premiers procès, devant une cour rwandaise, de personnes accusées d'avoir activement pris part au génocide se sont ouverts en fin d'année et les verdicts étaient attendus pour le début 1997. De son côté, à la fin de l'année, le Tribunal international pour le Rwanda, institué en novembre 1994, avait mis en accusation 21 personnes, parmi lesquelles sept étaient détenues sous sa responsabilité à Arusha (Tanzanie). Sur le plan économique, enfin, lors d'une table ronde organisée à Genève en juin par le PNUD* à l'initiative du gouvernement rwandais, la communauté internationale s'est engagée à donner un

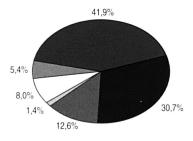
^{*} MINUAR: Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

^{*} PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

des problèmes importants qui perdurent

RWANDA

Dépenses totales en 1996: CHF 60 965 775



- Protection / activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Diffusion / promotion
- ☐ Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

soutien financier important au programme présenté par le gouvernement pour la réhabilitation des infrastructures socio-économiques et la relance des activités économiques du pays.

Malgré ces développements importants, des problèmes humanitaires d'une ampleur considérable ont continué de ronger le Rwanda.

Plus de 1,5 million de réfugiés rwandais vivaient encore dans des camps au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi, la question de leur sort conditionnant assurément la stabilité de la région. Or, durant la majeure partie de l'année, en dépit des appels au retour lancés par le gouvernement rwandais, le HCR et les pays d'asile, la plus grande partie des réfugiés ne sont pas rentrés au Rwanda. D'une part, parce qu'ils craignaient les représailles à leur encontre de la part des autorités rwandaises, de l'autre parce qu'ils étaient sérieusement dissuadés de le faire par les chefs de la milice *Interahamwe*, ainsi que par les autorités civiles et militaires du gouvernement précédent. Finalement, entre juillet et août, les réfugiés rwandais au Burundi sont retournés au Rwanda; les premiers d'entre eux avaient été expulsés de force par l'armée burundaise, tandis que les autres s'étaient enfuis devant la détérioration de la situation dans le nord du Burundi. A partir du 15 novembre, à la suite de l'offensive lancée fin septembre par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, plus de 500 000 réfugiés rwandais qui vivaient dans des camps autour de Goma sont également rentrés au Rwanda après avoir erré pendant des semaines dans l'est du Zaïre, dans des conditions dramatiques. Enfin, à la mi-décembre, pressés par les autorités tanzaniennes, 460 000 réfugiés rwandais installés dans la région de Ngara sont eux aussi retournés au Rwanda³.

Ces retours massifs ont posé des problèmes à court et à long termes. Tout d'abord, il s'agissait d'accueillir dans l'urgence des centaines de milliers de personnes, la plupart épuisées par des jours de marche et d'errance. Dans un deuxième temps — et cette question était loin d'être réglée à la fin de l'année —, il s'agissait de mettre en place des mécanismes pour gérer les conséquences sociales de ces retours. Le problème principal à cet égard est celui des conflits de propriété naissant entre les réfugiés qui ont trouvé, à leur retour, d'autres occupants sur leurs terres, ces derniers — eux-mêmes anciens réfugiés prétendant souvent qu'à l'origine, avant d'avoir dû fuir en raison des massacres

de 1959 ou plus tard, ces terres leur appartenaient.

Parallèlement, à l'intérieur du Rwanda, le climat général est resté marqué tout au long de l'année par la méfiance entre les communautés. Cette méfiance a été attisée par les incursions armées menées dans les préfectures de l'ouest du pays depuis le Zaïre et dirigées contre les rescapés du génocide et les représentants des autorités. Dans ce contexte, le nombre de personnes arrêtées en relation avec le génocide de 1994 ou pour atteinte à la sécurité de l'État est resté élevé (plus de 3 200 par mois en moyenne). Les arrestations, souvent effectuées de manière arbitraire, ont été particulièrement nombreuses en

³ Voir Zaïre, pp. 62-69, et Tanzanie, p. 102.

mai/juin, lors de l'introduction des nouvelles cartes d'identité et des nouveaux passeports, et en fin d'année, lors des retours massifs de réfugiés. Plusieurs nouveaux lieux de détention ont été ouverts, entre août 1995 et octobre 1996, et la capacité de certaines prisons a été augmentée; selon les estimations, ces mesures ont permis de porter la capacité totale des prisons du pays à 34 000 détenus. Toutefois, faute d'un système judiciaire efficace permettant de limiter le nombre d'arrestations arbitraires, de constituer et d'instruire les dossiers des personnes arrêtées, ces mesures, ainsi que les libérations intervenues en cours d'année, n'ont pas permis de compenser l'arrivée de nouveaux détenus dans les prisons. Ainsi, le très grave problème du surpeuplement des prisons déjà constaté en 1995 n'a fait que perdurer en 1996, avec le risque omniprésent de conséquences graves sur la santé des détenus vivant dans des conditions exceptionnellement inhumaines. À la fin de l'année, plus de 60 000 personnes étaient entassées dans les prisons centrales du pays et plus de 30 000 autres dans les lieux de détention transitoires (cachots).

Autre problème humanitaire majeur persistant, celui des familles dont les membres ont été séparés pendant le conflit interne, lors du génocide de 1994 et de l'exode dans les pays voisins de centaines de milliers de réfugiés, ou, enfin, lors du retour massif des réfugiés, en 1996. De même, le problème des mineurs non accompagnés, soit à la suite du génocide de 1994 et des événements qui s'ensuivirent, soit au cours du retour massif des réfugiés en fin d'année, est resté très présent.

Par ailleurs, un grand nombre de personnes ont vu leur habitation détruite durant le conflit interne et le génocide. Depuis, elles vivent provisoirement dans des logements de fortune (étables, écoles, etc.) ou en collectivité avec d'autres familles, dans un espace limité. De plus, les difficultés économiques existant dans le pays, notamment le manque d'emploi, ont laissé ces personnes — en majorité des veuves et des rescapés du génocide — en marge de la société, livrées à elles-mêmes pour assurer leur survie. En 1996, aucun programme d'aide en leur faveur n'a été développé de manière systématique, ni par le gouvernement, ni par les organisations humanitaires.

Dans ce contexte, le CICR a poursuivi en 1996 ses efforts dans tous ses domaines d'action traditionnels.

La situation dramatique qui a persisté tout au long de l'année dans les prisons rwandaises du fait du surpeuplement a été, comme en 1995, une des préoccupations majeures du CICR. À chaque occasion qui lui a été offerte, en particulier lors de la table ronde sur le Rwanda organisée à Genève en juin, le CICR a attiré l'attention des pays intéressés sur la situation humanitaire préoccupante qui perdure dans les lieux de détention rwandais et qui continue de nécessiter un engagement ferme de leur part et de celle du gouvernement rwandais. Des contacts réguliers ont également été maintenus avec les autorités rwandaises concernées, à tous les niveaux, afin de leur rappeler que c'était à elles qu'il incombait au premier chef d'assurer aux personnes incarcérées des conditions de détention acceptables. Parallèlement à ces démarches, le CICR a poursuivi en 1996 le vaste programme d'assistance lancé en 1994 pour

90 000 détenus

EN 1996, LE CICR A:

 visité régulièrement les personnes détenues dans les prisons et dans les lieux de détention transitoires; à

la fin de l'année, 90 040 personnes enregistrées par le CICR étaient détenues soit dans les premières (deux tiers du total), soit dans les seconds;

- fourni 8 115 tonnes de nourriture et 1 020 tonnes de secours divers dans le cadre de son programme d'assistance dans les prisons afin d'assurer la survie de tous les détenus; des médicaments ont également été fournis aux dispensaires en fonction des besoins constatés (ruptures de stocks ou indisponibilité de certains médicaments particuliers) et les travaux d'assainissement entrepris en 1995 ont été terminés;
- échangé quelque 150 000 messages Croix-Rouge entre les personnes détenues et leur famille :
- surveillé l'état de santé général de la population carcérale (hygiène, surveillance épidémiologique, suivi nutritionnel) afin de prévenir toute dégradation rapide;
- distribué dans les lieux de détention transitoires une assistance ad hoc et réalisé des travaux d'assainissement en fonction des besoins constatés;
- conclu un accord avec le Tribunal international pour le Rwanda et visité régulièrement, à partir de juin, sur la base de cet accord, les personnes détenues sous la responsabilité du Tribunal, à Arusha (7 personnes enregistrées);



 échangé quelque 2,5 millions de messages Croix-Rouge entre les membres de familles dispersées par les événements, que ce soit à l'intérieur du Rwanda, ou entre le Rwanda et les pays voisins, ou encore entre le Rwanda et d'autres pays;

poursuivi la coordination d'un programme d'enregistrement des enfants rwandais non accompagnés dans le but ultime de les réunir à leur famille; en 1996, 11 500 enfants ont été réunis à leurs parents, soit par le CICR, soit grâce à d'autres organisations humanitaires;



 distribué 1 060 tonnes de nourriture et 160 tonnes de secours divers à plus de 11 000 personnes victi-

mes directes du génocide (personnes ayant fui leur foyer en raison de l'insécurité, orphelins, veuves);

- soutenu les programmes réalisés par des associations de rescapés pour construire près de 400 habitations à Kigali, Butare et Gisenyi;
- distribué de l'eau potable et des biscuits protéinés aux réfugiés de retour du Zaïre et de Tanzanie, par le biais de postes de ravitaillement installés le long des principales routes empruntées par les réfugiés en marche vers leur lieu d'origine, et mis à disposition ses moyens logistiques pour le transport des réfugiés les plus faibles;



- achevé la remise en état de 17 centres de santé à travers le pays, par le biais de projets délégués à la
- Croix-Rouge française et à la Croix-Rouge allemande;
- assuré le fonctionnement de l'hôpital de Kibuye, par le biais de projets

délégués à la Croix-Rouge suisse et à la Croix-Rouge allemande;



 soutenu le centre d'appareillage orthopédique de Gatagara, par le biais d'un projet délégué à la Croix-

Rouge suisse;



 continué d'apporter un soutien technique et matériel aux autorités compétentes pour leur permettre

de faire fonctionner les stations de traitement de l'eau desservant les grandes agglomérations;

poursuivi les travaux d'assainissement en milieu rural afin d'améliorer l'accès à l'eau potable; une partie de ces travaux a été réalisée par le biais de projets délégués aux Croix-Rouges allemande, américaine, australienne, britannique et suédoise;



 fourni à la Croix-Rouge rwandaise la logistique et les secours nécessaires pour la mise en place d'un

programme alimentaire en faveur de 15 000 écoliers de l'enseignement secondaire;



 organisé de nombreuses séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention de différents publics

(autorités civiles et militaires, contingents des forces armées et de la gendarmerie, milieux académiques);

 lancé auprès du grand public une campagne de diffusion sur le respect des règles humanitaires de base. permettre la survie des personnes détenues dans les prisons. Ce programme a eu un impact certain sur la situation: fin 1995, le taux de mortalité dans les prisons avait pu être abaissé à un niveau comparable à celui du reste de la population et, en 1996, en dépit de l'augmentation sensible du nombre de personnes incarcérées, la situation est restée sous contrôle. Cela a été possible grâce aux efforts continus du CICR, d'une part, et à l'engagement progressif des autorités, d'autre part. En effet, depuis novembre 1995 et dans une mesure variable selon les mois en 1996, celles-ci ont été en mesure d'assumer leurs responsabilités et de fournir une partie des vivres, du bois à brûler et des médicaments nécessaires. En fin d'année, le CICR avait pu réduire son assistance en vivres à 50 % des besoins alimentaires dans les prisons (100 % en 1995). De même, le soutien régulier aux dispensaires des prisons en médicaments et en matériel médical a pu être grandement diminué en 1996 grâce à l'engagement des autorités sanitaires rwandaises, et le CICR n'est plus intervenu que pour pallier les ruptures de stocks épisodiques, pour fournir des médicaments particuliers non disponibles en suffisance dans le pays et pour suivre l'état de santé général de la population carcérale. Quant aux travaux d'assainissement que le CICR avait lancés en 1995 dans les prisons, ils ont été terminés en 1996; en fin d'année, un accord était en passe d'être conclu entre le CICR et les ministères concernés pour la reprise par ces derniers des travaux de maintenance des installations sanitaires.

Dans les cachots — censés être des lieux de détention transitoires —, le CICR n'a distribué aucune assistance alimentaire aux détenus. En revanche, en fonction des besoins urgents constatés lors des visites, le CICR est intervenu de façon *ad hoc* dans le domaine médical et celui de l'assainissement.

Parallèlement à cette action d'assistance — qui constituait la première étape, nécessaire, pour protéger les personnes détenues —, le CICR a poursuivi ses visites régulières dans les prisons et les autres lieux de détention. Les délégués ont enregistré les personnes nouvellement arrêtées et suivi les cas plus anciens. En général, ce travail a pu être réalisé avec la bonne collaboration des autorités. Toutefois, en dépit de démarches répétées, le CICR n'a pas pu obtenir des autorités militaires un accès systématique aux lieux de détention sous leur responsabilité. En fonction des constatations faites par les délégués lors de ces visites, le CICR a régulièrement présenté des rapports écrits et oraux aux autorités concernées pour rappeler leur obligation de traiter les détenus avec humanité. En outre, le CICR a offert à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leurs proches.

En ce qui concerne les activités de recherches, le CICR a continué en 1996 de gérer un vaste réseau d'échange de messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparés par les événements, que ce soit à l'intérieur du Rwanda même, ou entre le Rwanda et les pays voisins, ou encore entre le Rwanda et d'autres pays. Ce travail de grande ampleur a en partie été effectué en collaboration avec les Sociétés nationales de plus d'une trentaine de pays qui ont accueilli des réfugiés rwandais. Au Rwanda, du fait de la reprise graduelle des services postaux en cours d'année, l'utilisation du service de messages

assistance dans les prisons

plus de 2,5 millions de messages Croix-Rouge échangés Croix-Rouge a progressivement été limitée à la population vivant dans des

régions isolées du pays.

Le CICR a également continué de coordonner un important programme d'enregistrement de mineurs non accompagnés, dans le but ultime de réunir ces enfants à leurs parents. Ce programme avait été lancé en 1994 et il est mené depuis lors conjointement avec Save the Children Fund/Royaume-Uni, le HCR, l'UNICEF, et d'autres organisations non gouvernementales⁴. Lors de l'arrivée massive des réfugiés rwandais de retour du Burundi, du Zaïre et de Tanzanie, le CICR s'est particulièrement concentré sur l'accueil des mineurs non accompagnés, conformément à son mandat spécifique. Dès leur arrivée au Rwanda, ces enfants ont été enregistrés par les délégués, puis transférés dans des centres de transit gérés par d'autres organisations humanitaires à l'intérieur du pays. Dans un grand nombre de cas, les enfants n'avaient que momentanément perdu le contact avec leurs parents lors des mouvements de foule et ont donc pu être réunis à leur famille très rapidement — parfois le jour même.

Outre l'importante action d'assainissement réalisée dans les lieux de détention, le CICR a poursuivi et développé en 1996 les programmes lancés l'année précédente pour améliorer l'approvisionnement en eau potable, notamment en milieu rural dans les préfectures de Butare, Gikongoro, Ruhengeri, Gisenyi, Kibungo et Kigali. Une partie de ces travaux a été réalisée dans le cadre de projets individuels délégués aux Croix-Rouges allemande, américaine, australienne, britannique et suédoise. En outre, la délégation a continué de fournir aux autorités concernées des pièces détachées et une assistance diverse pour leur permettre de faire fonctionner les stations de traitement de l'eau desservant les grandes agglomérations. En cours d'année, comme les autorités concernées étaient en mesure d'assurer un approvisionnement suffisant en produits chimiques destinés à l'épuration de l'eau, le CICR a stoppé la livraison à grande échelle de ce type de produits et s'est limité à pallier les ruptures de stocks épisodiques.

Avec l'amélioration — en cours d'année — des services médicaux rwandais et l'engagement de plusieurs organisations non gouvernementales, le CICR a pu réduire son intervention dans le domaine médical. Lancés en 1995 déjà et étendus en 1996, les projets délégués à la Croix-Rouge française et à la Croix-Rouge allemande pour remettre en état 17 centres de santé ont été terminés en 1996. De plus, la Croix-Rouge suisse et la Croix-Rouge allemande ont lancé en cours d'année un important programme pour faire fonctionner l'hôpital de Kibuye; la Croix-Rouge suisse est également intervenue, dans le cadre d'une délégation de projet, pour restaurer et faire fonctionner le centre d'appareillage orthopédique de Gatagara.

Dans le domaine de l'assistance en faveur de la population civile, le CICR avait pu réduire progressivement son action, courant 1995, et les distributions

efforts concertés pour réunir les familles

soutien aux structures médicales

⁴ Voir le Rapport d'activité 1994 du CICR, pp. 57-58, ainsi que le Rapport d'activité 1995 du CICR, p. 61.

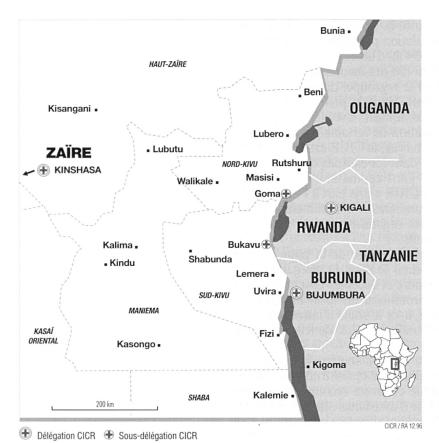
de vivres s'étaient terminées à la fin de cette année-là⁵. En 1996, le CICR a mis l'accent sur l'assistance à des groupes de population particulièrement vulnérables: d'une part les rescapés du génocide de 1994 et, d'autre part, les personnes qui, ne se sentant plus en sécurité chez elles du fait des incursions armées menées depuis le Zaïre, avaient fui leur foyer pour se regrouper dans des lieux publics — à Kigali et à Gitarama principalement. Dans le premier cas, dès le premier semestre, la délégation a développé ses contacts avec les associations de rescapés du génocide et a soutenu la réalisation de certains projets que ces dernières lui avaient présentés. Dans le deuxième cas, le CICR est intervenu directement en fournissant une assistance *ad hoc* dans les endroits où ces personnes s'étaient regroupées. De plus, lors de l'arrivée massive des réfugiés rwandais de retour du Zaïre et de Tanzanie, le CICR a pris part à l'action d'urgence mise en place par les organisations humanitaires — notamment le HCR, la Fédération, la Croix-Rouge rwandaise et des organisations non gouvernementales — pour accueillir les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, dans un climat de méfiance d'une partie de la population à l'égard de la communauté étrangère présente dans le pays, la délégation s'est constamment appliquée à mieux faire comprendre et accepter la spécificité du CICR et de son action. Une campagne de promotion du droit humanitaire auprès du grand public a également été lancée, avec le souci d'introduire dans le message humanitaire diffusé les valeurs culturelles locales, de telle sorte que ce message soit accessible à tous.

Enfin, en concertation avec la Fédération, le CICR a soutenu le développement de la Croix-Rouge rwandaise, en pleine phase de reconstruction, notamment en mettant à sa disposition la logistique et divers secours nécessaires pour lui permettre de développer un programme d'assistance alimentaire en faveur de 15 000 écoliers de l'enseignement secondaire vivant en internat.

assistance aux rescapés du génocide

⁵ Voir le *Rapport d'activité 1995* du CICR, p. 62.



ZAÏRE

(la délégation couvre également le Congo)

In 1996, la population zaïroise n'a pas vu ses conditions de vie s'améliorer. La crise socio-économique persistante (avec la paupérisation croissante du plus grand nombre), le délabrement des services publics et le report, déjà en 1995, des élections initialement promises pour juillet de cette année-là ont laissé la majorité des Zaïrois dans une situation précaire, réduits à vivre d'expédients.

En outre, les rivalités ethniques dans l'est du pays sont restées une source de violence et de haine entre les différentes communautés. La cause de ces rivalités est étroitement liée à la délicate question de l'origine et de la nationalité, avec des conséquences directes notamment sur l'exercice des droits fonciers et du droit de vote. À la suite de l'indépendance du Zaïre en 1960, les *Banyamulenge* — présents en nombre au Sud-Kivu — et les *Banyarwanda* — majoritaires dans la région du Masisi (province du Kivu) — jouissaient

de la nationalité zaïroise, selon une loi passée à l'époque qui accordait cette nationalité à toute personne qui, vivant à l'intérieur des frontières nationales, la réclamait. En 1989, cette loi a été amendée, la nationalité zaïroise n'étant plus accordée qu'à ceux qui pouvaient prouver que leurs ancêtres vivaient au Zaïre avant 1885. La perspective des élections qui s'est dessinée à partir de 1990 a provoqué des tensions croissantes entre, d'une part, les populations d'origine zaïroises, et, de l'autre, les *Banyamulenge* et, surtout, les *Banyarwanda*, qui se voyaient exclus de fait du processus démocratique.

Dans le Masisi, les premiers affrontements intercommunautaires violents s'étaient produits en 1993; la situation s'était ensuite calmée provisoirement. Dès 1994, l'arrivée massive de plus d'un million de réfugiés rwandais dans l'est du Zaïre a exacerbé les troubles intercommunautaires. En 1996, soutenus par les réfugiés rwandais hutus, les *Banyarwanda* hutus ont pris le contrôle de régions toujours plus grandes du Masisi, aux dépens des populations autochtones ainsi que des *Banyarwanda* tutsis. Ces derniers ont quasiment tous été contraints de s'enfuir au Rwanda, où ils ont été accueillis dans un camp

établi par les autorités à proximité immédiate de la frontière, près de Gisenyi, puis, réinstallés plus à l'intérieur du pays, dans la région de Kibuye. Le déploiement de troupes zaïroises pour mettre fin aux combats dans le Masisi, puis dans les régions de Lubero et de Rutshuru, où les troubles s'étaient

étendus à partir du mois de mai, n'a pas réglé les problèmes.

Au Sud-Kivu, la situation est restée relativement calme jusqu'à la fin septembre, hormis le long de la frontière qui sépare le Zaïre du Rwanda et du Burundi, région qui a été tout au long de l'année le théâtre de fréquentes escarmouches entre les différents groupes armés présents. Dès la fin septembre, toute la région allant de Kalemie, au sud, à Bunia, au nord, s'est embrasée à la suite de l'offensive déclenchée contre l'armée zaïroise par l'AFDL* — entité qui regroupe plusieurs mouvements d'opposition zaïrois dont les Banyamulenge. Lancée dans la région d'Uvira, cette offensive s'est ensuite rapidement développée en direction de Bukavu, puis de Goma. Elle a exacerbé à l'extrême les tensions intercommunautaires déjà présentes, tandis que des groupes de soldats zaïrois en pleine déroute et agissant en dehors de tout contrôle s'adonnaient à des pillages généralisés. Dans le même temps, d'autres régions plus à l'intérieur du Zaïre connaissaient elles aussi des troubles consécutifs à la situation existant dans l'est du pays, y compris à Kinshasa, où les personnes soupçonnées d'un quelconque lien avec le Rwanda ont fait l'objet d'exactions. Plus au nord, à la frontière avec l'Ouganda, des accrochages se sont produits entre, d'une part, les forces armées zaïroises et les rebelles du WNBF*, et, d'autre part, l'armée ougandaise et les combattants de l'AFDL.

Devant l'avance des combattants de l'AFDL, la totalité des réfugiés rwandais et burundais vivant dans les camps installés entre Uvira et Goma se sont dispersés, de même qu'un grand nombre de civils zaïrois. Certains se sont dirigés vers le sud, d'autres vers le nord, d'autres encore vers l'intérieur du Zaïre, à l'ouest, et vers la Tanzanie, à l'est. Cette fuite s'est déroulée dans des conditions particulièrement dramatiques. En effet, alors que l'offensive se dévelopait, toutes les organisations humanitaires engagées dans ce contexte ont été contraintes de quitter l'est du Zaïre, faute de conditions minimales de sécurité, et les centaines de milliers de personnes jetées sur les routes se sont ainsi re-

trouvées sans aide ni protection d'aucune sorte.

Devant l'ampleur du drame humanitaire qui était en train de se jouer, plusieurs États tiers ont évoqué la nécessité d'une intervention militaire extérieure afin de permettre à l'assistance humanitaire d'atteindre les victimes. Après des semaines de négociations, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 15 novembre, une résolution autorisant, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le déploiement d'une force multinationale temporaire dans l'est du Zaïre, et ce, «à des fins humanitaires». Au moment même où cette résolution était adoptée, plus de 500 000 réfugiés rwandais qui vivaient dans la région de Goma ont commencé à retourner au Rwanda, après avoir

la frontière est s'embrase

réfugiés et population locale en fuite

^{*} AFDL: Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre.

^{*} WNBF: West Nile Bank Front.

quitté leurs camps quelques semaines plus tôt et erré depuis lors dans l'est du Zaïre. Dans les semaines qui suivirent, du fait de la situation de conflit et de l'attitude des parties belligérantes, les organisations humanitaires n'ont pas pu accéder à l'est du Zaïre — hormis, après un moment d'interruption, aux villes de Bukavu, de Goma et d'Uvira — pour y secourir la population civile zaïroise victime des événements et ceux des réfugiés rwandais qui continuaient à rentrer chez eux par petits groupes. Malgré cette impossibilité presque totale d'agir, la majorité des États qui s'étaient engagés en faveur du déploiement d'une force multinationale ont considéré que le retour massif de 500 000 réfugiés rwandais avait rendu caduque la résolution du Conseil de sécurité. Cette position a été officiellement entérinée par le président du Conseil de sécurité, qui a mis fin au mandat de la force multinationale au 31 décembre.

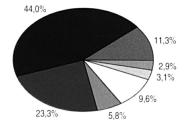
À la fin de l'année, les rebelles de l'AFDL contrôlaient une vaste portion du territoire zaïrois limitée au sud par Uvira, au nord par Bunia et à l'ouest par Walikale. Aucun dialogue n'avait été noué entre les rebelles et le gouvernement zaïrois, le climat général étant plutôt à une logique de guerre.

Les activités humanitaires menées par le CICR au Zaïre en 1996 peuvent se diviser en deux périodes distinctes: les trois premiers trimestres et le reste de l'année, le moment charnière étant l'offensive lancée par les rebelles de l'AFDL dans l'est du pays, à partir de fin septembre. Tout au long de l'année, l'action du CICR dans l'est du Zaïre, y compris dans le Masisi, a été tributaire des conditions de sécurité dans lesquelles elle s'est déroulée. À plusieurs occasions, dans un contexte où l'action humanitaire neutre et impartiale devenait de moins en moins acceptée par les parties, le CICR a été contraint de suspendre tout ou partie de ses activités, ou de limiter ses déplacements. Le point limite a été atteint en octobre, lorsque le chaos général provoqué par l'offensive de l'AFDL a rendu impossible toute action humanitaire. Les autres organisations humanitaires travaillant dans ce contexte ont connu les mêmes difficultés. Plusieurs d'entre elles ont eu à déplorer des morts et des blessés parmi leurs collaborateurs, en particulier la Croix-Rouge du Zaïre: cinq de ses volontaires ont été tués et une centaine d'autres blessés — dont dix grièvement — alors qu'ils effectuaient leur travail au service des victimes.

Durant les trois premiers trimestres, le CICR a poursuivi les activités qu'il avait lancées les années précédentes. Le programme commencé en 1994 pour subvenir aux besoins essentiels de toutes les personnes détenues dans certains lieux de détention visités par le CICR a été étendu en 1995, puis en 1996, afin de couvrir 24 prisons dans sept régions du pays⁶. Cette assistance a été fournie par le biais d'organisations non gouvernementales et de groupes religieux locaux. Le CICR a maintenu les contacts avec les autorités pénitentiaires, afin de leur rappeler leurs responsabilités envers les personnes détenues. Il a en outre encouragé la recherche de solutions, en vue de permettre aux prisons possédant des terres d'être autosuffisantes, et effectué des travaux d'assainissement dans

le CICR actif malgré des conditions de sécurité difficiles

ZAÏRE Dépenses totales en 1996: CHF 24 630 117



- Protection / activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec la Société nationale
- Diffusion / promotion
- ☐ Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

⁶ Voir le *Rapport d'activité 1994* du CICR, p. 64, ainsi que le *Rapport d'activité 1995* du CICR, pp. 66-67.

plusieurs lieux de détention où le délabrement des installations sanitaires était le plus patent. Parallèlement à cette action d'assistance, les délégués ont continué à enregistrer les réfugiés rwandais détenus au Kivu, afin de garder leur trace en cas de rapatriement forcé au Rwanda, ainsi que les personnes détenues pour des raisons de sécurité.

Les activités pour rétablir les liens familiaux se sont poursuivies en faveur des réfugiés rwandais dans l'est du pays⁷, ainsi que des Soudanais réfugiés dans le Haut-Zaïre et des Angolais réfugiés dans le sud-ouest du pays.

Dans ses programmes de coopération avec la Croix-Rouge du Zaïre, le CICR a mis l'accent sur la formation des secouristes. Un soutien financier a également été apporté à la Société nationale afin de lui permettre de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement. Les volontaires de la Croix-Rouge du Zaïre, outre leur comportement exemplaire au Kivu après que les organisations humanitaires eurent été contraintes de se retirer (voir ci-après), se sont illustrés à plusieurs occasions; par exemple, ils ont prodigué les premiers soins et évacué les personnes blessées ou tuées lorsqu'un avion s'est écrasé sur un marché de Kinshasa, en janvier, ou encore œuvré dans le cadre de campagnes d'assainissement des marchés et des hôpitaux de la capitale.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses efforts dans le domaine de la promotion du droit humanitaire. L'accent a été mis sur la diffusion aux forces armées, et de nombreuses séances ont été organisées à l'intention des différents contingents des forces armées zaïroises, y compris ceux stationnés au Kivu. Il s'agissait, d'une part, d'expliquer les règles fondamentales du droit international humanitaire — notamment le respect dû à la population civile —, et, de l'autre, de mieux faire connaître les activités du CICR, ainsi que les principes qui guident son action.

Lorsque le conflit a repris dans le Masisi, en début d'année, et s'est ensuite étendu aux régions de Lubero et de Rutshuru, le CICR a assisté les personnes déplacées à la suite des combats. Aucune pénurie alimentaire grave n'ayant été constatée, l'assistance fournie n'incluait pas de nourriture, sauf dans des cas exceptionnels — villages enclavés ou groupes de population particulièrement vulnérables. Le CICR a distribué les secours nécessaires à la réinstallation des personnes déplacées soit dans des camps, soit, le plus souvent, dans des familles d'accueil. À quelques reprises, des distributions d'outils et de semences ont été réalisées lorsque les personnes déplacées s'installaient pour une période relativement longue et dans un contexte suffisamment stable pour leur permettre de cultiver la terre. Parallèlement, dans le domaine médical, le CICR a évacué les personnes blessées vers des hôpitaux de référence à l'extérieur des zones troublées. En cours d'exercice, il est toutefois apparu que la haine que se vouaient les différentes communautés était telle que tout transit d'un blessé d'une ethnie quelconque sur le territoire contrôlé par une autre ethnie était devenu impossible. En conséquence, le CICR s'est concentré sur le soutien aux structures médicales locales, de telle sorte que les blessés et les malades

la Croix-Rouge du Zaïre en action

⁷ Voir *Rwanda*, pp. 59-60.

puissent être soignés là où ils se trouvaient. Cette action a été complétée par une intervention du CICR pour faciliter l'accès à l'eau potable et l'évacuation des eaux usées dans les camps de personnes déplacées, ainsi que pour restaurer les systèmes d'adduction d'eau détruits dans différents villages.

Au Sud-Kivu, le long de la plaine de la Rusizi, l'action du CICR s'est concentrée sur les activités pour rétablir les liens familiaux en faveur des réfugiés installés dans les camps, sur le soutien aux structures médicales qui accueillaient des blessés — parmi lesquels de nombreux Burundais évacués à travers la frontière — et sur les activités d'assainissement, ces dernières étant réalisées dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge australienne. Comme les structures médicales locales avaient de plus en plus de réticences à accueillir des blessés d'origine burundaise, le CICR a entrepris de soutenir en personnel et en matériel l'hôpital d'Uvira, avec l'appui de la Croix-Rouge

- visité 603 personnes détenues en relation avec la situation dans 100 lieux de détention;
- offert à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille (quelque 1 100 messages échangés au total);
- poursuivi, en coopération avec des organisations non gouvernementales et des groupes religieux locaux, un programme d'assistance visant à fournir de l'eau, des vivres et d'autres biens essentiels à quelque 4 800 personnes détenues dans 24 prisons;
- restauré et maintenu les systèmes d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées dans 13 prisons;



 favorisé le rétablissement ou le maintien des liens familiaux entre les réfugiés rwandais et leur famille,

soit entre les différents camps installés au Zaïre, soit entre le Zaïre et le

EN 1996, LE CICR A:

Rwanda, soit encore entre le Zaïre et d'autres pays, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge (pour les chiffres totaux, voir *Rwanda*);

- coordonné un vaste programme d'enregistrement des mineurs rwandais non accompagnés présents parmi les réfugiés, dans le but ultime de les réunir à leur famille; ce programme a été mené conjointement avec Save the Children Fund/Royaume-Uni, le HCR, l'UNICEF et plusieurs organisations non gouvernementales (pour les chiffres totaux, voir Rwanda);
- favorisé le rétablissement ou le maintien des liens familiaux entre les réfugiés soudanais, angolais et ougandais installés au Zaïre, et leurs parents restés au pays; plus de 15 400 messages Croix-Rouge ont été échangés dans ce contexte;
- organisé, en avril, le rapatriement au Zaïre de 35 personnes, membres d'équipage et passagers d'un avion de la compagnie nationale, contraint

- d'atterrir en catastrophe à Kamembe (Rwanda);
- organisé, en novembre, le rapatriement au Zaïre de 12 soldats zaïrois et de 34 membres de leurs familles qui avaient fui les troubles sévissant au Kivu pour se rendre aux forces armées ougandaises;



 distribué, selon les cas, une assistance matérielle, de la nourriture, des semences et des outils en

faveur de 25 000 familles au total affectées par les troubles intercommunautaires au Masisi;

- distribué une assistance ponctuelle (eau et vivres) aux réfugiés rwandais qui ont transité par Goma avant de rejoindre le Rwanda;
- distribué une assistance d'urgence aux réfugiés rwandais et burundais, et à des personnes déplacées zaïroises qui fuyaient les zones de conflit dans l'est du Zaïre pour gagner des régions plus sûres à l'intérieur du pays,

allemande; en raison des événements qui se sont précipités à partir d'octobre, ce projet a dû être suspendu, alors qu'il venait à peine de commencer.

L'offensive lancée par l'AFDL, fin septembre, dans l'est du Zaïre a radicalement modifié le contexte dans lequel le CICR avait travaillé jusque-là dans le pays. Avant cette date, au fil des mois, un sentiment xénophobe de plus en plus fort s'était développé au Zaïre au sein de certains cercles qui accusaient les organisations humanitaires d'intelligence avec l'ennemi. Avec l'avance de l'AFDL, les menaces directes à l'adresse du personnel humanitaire actif dans l'est du pays se sont faites plus précises de la part de soldats zaïrois et de représentants des autorités locales. À cela s'ajoutait une situation toujours plus anarchique générée par le comportement des troupes zaïroises en pleine déroute: pillages, vol de véhicules des organisations humanitaires, effondrement total de l'ordre public. Devant cette situation, comme toutes les autres

effondrement de l'ordre public

notamment à Shabunda (environ 53 000 personnes), Kalemie (5 000 personnes), Kindu et Kisangani (quelques centaines), ainsi qu'à Kigoma, en Tanzanie (plusieurs milliers);



- appuyé 19 centres de santé et autres structures médicales du Masisi, afin de leur permettre de re-
- cueillir et de soigner les malades et les blessés privés d'assistance en raison des troubles intercommunautaires;
- soutenu les centres de santé et autres structures médicales qui accueillaient des blessés et des malades dans les régions de Goma et d'Uvira; dépêché pendant deux mois (mai/juin) un chirurgien expatrié à l'hôpital de Lemera et transféré du matériel médical destiné à l'hôpital d'Uvira;



 par le biais d'un projet délégué à la Croix-Rouge australienne, foré 20 puits dans différents villages

- situés dans la plaine de la Rusizi:
- réalisé des travaux d'urgence afin d'améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations déplacées dans le Masisi;
- remis en service 2 stations de traitement de l'eau à Goma et soutenu l'action des volontaires de la Croix-Rouge du Zaïre pour assainir la ville;



- poursuivi son soutien à la Croix-Rouge du Zaïre en vue de renforcer sa capacité d'action en situation
- d'urgence; dans ce contexte, 8 séminaires ont été organisés à l'intention de plus de 600 volontaires et secouristes venus de 11 provinces;
- poursuivi son soutien aux différents programmes de la Société nationale, notamment les campagnes d'assainissement des marchés de Kinshasa et la formation d'équipes de patrouilleurs scolaires chargés d'assurer la

sécurité des écoliers aux grands carrefours de la capitale;

- organisé de nombreuses séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention des contingents des
- forces armées zaïroises, y compris pour les troupes assurant la sécurité dans les camps de réfugiés gérés par le HCR au Kivu; un manuel élaboré par la délégation, en coopération avec des officiers spécialisés zaïrois, a été distribué à la plupart des participants à ces séances;
- organisé en mai un séminaire destiné à des officiers zaïrois de tous les services opérationnels chargés ensuite d'instruire les troupes sur les règles humanitaires de comportement en situation de guerre;
- diffusé, par le biais de 12 000 affiches placardées dans les villages du Masisi, un message humanitaire adapté à ce contexte.

organisations humanitaires, le CICR a été contraint de retirer son personnel expatrié successivement d'Uvira, de Bukavu, puis de Goma. De ce fait, des centaines de milliers de personnes — réfugiés rwandais et burundais, personnes

déplacées zaïroises — se retrouvaient dénuées de tout secours.

Dès ce moment, le CICR a multiplié ses interventions auprès des autorités zaïroises et de la direction de l'AFDL, d'une part, pour avoir accès aux victimes prises au piège dans le Kivu, et, d'autre part, pour leur rappeler leur obligation de respecter et de faire respecter les règles de comportement humanitaire par tous les acteurs en présence. Parallèlement, à plusieurs occasions — lors de réunions internationales ou lors de contacts bilatéraux —, le CICR a souligné auprès des représentants de la communauté internationale la nécessité urgente que la sécurité et l'intégrité des populations, tant résidentes que déplacées et réfugiées dans l'est du Zaïre, soient assurées, et que l'assistance humanitaire dont elles avaient besoin puisse leur parvenir. Un appel dans ce sens a également été lancé par le président du CICR, à l'occasion d'une conférence de

presse organisée le 8 novembre, à Genève.

À côté de ces démarches, le CICR a mobilisé les ressources nécessaires et établi un plan d'action, afin de pouvoir intervenir rapidement au cas où une ouverture se dessinerait. Dès la fin du mois de novembre, sans encore être en mesure d'agir au cœur du conflit, le CICR a pu toutefois retourner à Goma, Bukavu et Uvira avec l'accord des autorités zaïroises et celui des rebelles de l'AFDL. De plus, le CICR s'est efforcé de développer ses activités à la périphérie de la zone de conflit, dans les régions toujours contrôlées par le gouvernement zaïrois, où commençaient à affluer des personnes, réfugiées ou déplacées, fuyant les combats, ainsi que sur la rive tanzanienne du lac Tanganyika. Toutefois, les conditions de sécurité précaires et les difficultés d'ordre logistique ont sérieusement entravé le développement de l'action dans l'est du Zaïre, si bien qu'à la fin de l'année, le CICR, de même que les autres organisations humanitaires, était toujours dans l'impossibilité d'avoir accès à

de vastes régions au Kivu.

À son retour à Goma, le CICR a repris contact avec ses collaborateurs locaux et les volontaires de la Croix-Rouge du Zaïre. Ces derniers, lors de l'absence temporaire du personnel expatrié, avaient poursuivi une action en faveur des victimes, avec les ressources à leur disposition. Ils avaient notamment prodigué les premiers soins aux personnes blessées ou malades, et récupéré les cadavres qui jonchaient la ville pour leur donner une sépulture décente. Lorsque les réfugiés rwandais dispersés dans les alentours ont commencé à regagner en masse le Rwanda, à partir du 15 novembre, le CICR a distribué une assistance d'urgence (eau et vivres) aux personnes en transit et évacué les réfugiés blessés ou malades. Des équipes du CICR se sont également rendues à l'extérieur de la ville, sur le site d'un camp abandonné où se regroupaient des réfugiés sortant du maquis. Parmi ces derniers, de nombreuses personnes étaient blessées, malades ou encore très affaiblies par les semaines d'errance dans l'arrière-pays. Le CICR a organisé leur transfert vers le Rwanda. Une fois cette urgence passée, les délégués ont essayé d'élargir leur rayon d'action autour de Goma. L'accent a été mis sur

aide aux réfugiés sur les routes

victimes prises

au piège

le soutien aux structures médicales de la ville et de ses environs immédiats, sur l'assistance aux groupes de population particulièrement vulnérables, sur la remise en service de stations de traitement de l'eau et sur les activités de recherches en faveur des mineurs non accompagnés. La même approche a été suivie à Bukavu, où les volontaires de la Croix-Rouge du Zaïre et le personnel local du CICR avaient eux aussi poursuivi une action lors du retrait temporaire des délégués. À Uvira en revanche, seules des missions d'évaluation ont pu être réalisées; à la fin de l'année, les conditions n'étaient toujours pas propices à une reprise de l'action sur place. Des démarches ont également été entreprises auprès des responsables des rebelles pour avoir accès aux personnes détenues sous leur responsabilité; à la fin de l'année, ces démarches n'avaient pas abouti.

Dans les régions situées à la périphérie de la zone de conflit, le CICR a pu distribuer à quelques occasions des secours médicaux, des vivres et des articles de première nécessité aux réfugiés rwandais et burundais, ainsi qu'aux personnes déplacées zaïroises qui se regroupaient. L'action la plus significative à cet égard a été réalisée à Shabunda où, en décembre, le CICR a distribué 60 tonnes de nourriture à environ 53 000 réfugiés rwandais et personnes déplacées zaïroises.

CONGO

E n 1996, la situation est restée généralement calme au Congo. Toutefois, la complexité de la situation politique et la présence permanente dans la capitale de miliciens armés appartenant à toutes les parties ont contribué tout au long de l'année à créer un climat de tension potentielle. Dans ce contexte, le CICR a poursuivi ses activités dans le domaine de la diffusion et du soutien à la Société nationale.

Par ailleurs, en collaboration avec la Fédération et la Croix-Rouge congolaise, le CICR a distribué une assistance alimentaire et matérielle à plusieurs centaines de personnes qui, soupçonnées d'un quelconque lien avec le Rwanda, avaient été contraintes de fuir Kinshasa pour se réfugier à Brazzaville.

EN 1996, LE CICR A:

 poursuivi son soutien à la Croix-Rouge congolaise afin notamment de renforcer sa capacité à intervenir

dans des situations d'urgence; à cette fin, 3 séminaires de formation ont été organisés à l'intention des volontaires à Ouesso, Owando et Djambala; organisé plusieurs séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention de contingents de la gendar-

merie et des forces armées à Brazzaville et à Pointe-Noire, ainsi qu'à l'intention des groupes jeunesse des différents partis politiques; organisé un séminaire de formation en droit humanitaire à l'intention d'officiers venus de toutes les régions du pays et chargés de l'instruction des règles humanitaires à la troupe.

YAOUNDÉ

Délégation régionale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine, Tchad)

L es pays couverts par la délégation régionale de Yaoundé ont traversé, en 1996, une période de relative stabilité. Toutefois, plusieurs événements de nature violente ou liés à l'extrême dénuement de certains groupes de population se sont produits durant l'année et ont demandé un engagement particulier de la part du CICR.

Porté devant la Cour internationale de justice, en 1994, le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi a vu la reprise d'affrontements entre les forces armées nigérianes et camerounaises, en février, puis en avril 1996. Dans ce contexte, le CICR a rappelé aux autorités camerounaises leur obligation de respecter les dispositions du droit humanitaire, au sens des Conventions de Genève et du Protocole I pleinement applicables à cette situation. En collaboration avec la Croix-Rouge camerounaise, le CICR a distribué une assistance médicale ponctuelle aux structures médicales militaires accueillant des blessés, ainsi qu'une assistance régulière tout au long de l'année en faveur des populations victimes du conflit, sur la ligne de front. Le CICR a également entrepris des démarches auprès des autorités pour avoir accès aux personnes capturées lors de ces événements. Suite à un accord obtenu en mars, le CICR a pu visiter régulièrement les internés civils nigérians, dès le 20 mars, et les prisonniers de guerre nigérians, dès le 8 mai. De plus, le CICR a transmis aux autorités nigérianes une liste, établie par les autorités camerounaises, de 128 personnes — 127 soldats et un gendarme — portées disparues au cours des événements; les cas de trois civils camerounais portés disparus dans ce contexte ont également été transmis aux autorités nigérianes⁸.

En Guinée équatoriale, sur la base d'un accord obtenu des autorités en décembre 1995, le CICR a visité pour la première fois, en avril, les personnes détenues dans deux prisons et huit commissariats de police. Une personne détenue pour des raisons de sécurité a été enregistrée à cette occasion. En cours d'année, le CICR a également obtenu l'accord des autorités pour étendre ses visites aux personnes détenues dans les camps militaires.

En République centrafricaine, trois mutineries de la part de certaines unités de l'armée ont éclaté à Bangui aux mois d'avril, mai et novembre. La première d'entre elles, motivée par le mécontentement de soldats qui n'avaient pas reçu leur solde depuis longtemps, n'a pas provoqué de débordements de violence. En revanche, la mutinerie de mai, qui aux revendications d'ordre économique

presqu'île de Bakassi

première visite de détenus en Guinée équatoriale

Pour le compte rendu des démarches et des activités effectuées du côté nigérian dans le contexte de Bakassi, voir Lagos, pp. 49-50.

ajoutait des exigences de nature politique de la part des mutins, a débouché sur des affrontements violents entre ces derniers et les forces loyales au pouvoir. Les combats ont provoqué de nombreux morts et blessés également parmi la population civile de la capitale, transformée en champ de bataille et livrée temporairement à l'anarchie. Plusieurs dizaines de personnes — mutins et civils — ont été arrêtées lors des événements. La crise a été résolue environ dix jours après, avec la signature d'un accord entre les parties, stipulant notamment que les personnes arrêtées seraient libérées, qu'un gouvernement d'unité nationale serait constitué et qu'un nouveau premier ministre serait nommé. La mutinerie de novembre, enfin, n'a pas débouché sur des combats violents entre les mutins et les forces loyales au gouvernement. Les mutins se sont retranchés dans plusieurs quartiers de la capitale d'où ils ont défié le pouvoir en place. À la fin de l'année, la situation n'était toujours pas débloquée.

En mai comme en novembre, le CICR a soutenu les volontaires de la Société nationale, qui sont intervenus efficacement pour évacuer les blessés, récupérer les dépouilles de personnes tuées, mettre sur pied des postes de santé et assister les structures médicales. Le CICR n'a pas visité les personnes arrêtées lors des événements de mai, ces personnes ayant été libérées rapidement. Cependant, il a eu l'occasion de visiter à l'hôpital géré par les contingents français une trentaine des personnes qui avaient été détenues brièvement. Le CICR a adressé une lettre aux hautes autorités, afin de leur rappeler la nécessité de faire en sorte que les porteurs d'armes, quels qu'ils soient, respectent les règles fondamentales du droit humanitaire — en particulier le respect dû aux personnes ne participant pas aux combats (civils) ou mises hors combat (blessés, prisonniers).

Au Tchad, après des années de conflit, un processus de normalisation, encore fragile, s'est dessiné en 1996. Les affrontements armés entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition ont diminué en nombre et en intensité au cours de l'année. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum en mars; les élections présidentielles, les premières depuis l'indépendance du pays en 1964, se sont déroulées en juin et ont vu la victoire du président sortant. Ce dernier a constitué un gouvernement d'unité nationale et réorganisé les unités de l'armée et de la gendarmerie. Toutefois, après la tenue des élections présidentielles, certains groupes d'opposition armés qui n'en acceptaient pas le résultat ont durci leur position. Dans ce contexte, le CICR a poursuivi ses activités en faveur des personnes détenues pour des raisons de sécurité, ainsi que dans les domaines de la diffusion du droit international auprès des forces armées tchadiennes et du soutien à la Société nationale.

Enfin, dans certaines régions du Tchad, du Cameroun et de Guinée équatoriale, où la population connaît des conditions de vie précaires, notamment sur le plan de l'hygiène et de l'accès aux soins médicaux, des cas de maladies, telles que le choléra ont été signalés en cours d'année. Le CICR a soutenu les programmes d'urgence mis en œuvre par les Croix-Rouges camerounaise, du Tchad et de Guinée équatoriale dans le domaine de l'hygiène publique, afin d'éviter la propagation d'épidémies.

mutineries au cœur même de Bangui Parallèlement à la gestion de ces priorités particulières, la délégation régionale de Yaoundé a poursuivi ses activités de longue haleine en matière de diffusion et de promotion du droit humanitaire. De même, dans son domaine de compétences, le CICR a continué de soutenir les Sociétés nationales de la région.

Le 5 juillet, Sao Tomé-et-Principe a déposé auprès du gouvernement suisse ses instruments d'adhésion aux Protocoles de 1977 additionnels aux Conven-

tions de Genève.

Rolling to gloride

visité régulièrement, au Cameroun, les internés civils et les prisonniers de guerre nigérians détenus en relation avec le conflit de Bakassi. À la fin de l'année, le CICR visitait 31 internés civils et 86 prisonniers de guerre;

- transmis aux autorités nigérianes, à la demande des autorités camerounaises, une liste de 128 personnes disparues à la suite des combats du mois de février, ainsi que les cas de 3 civils également disparus dans le contexte du conflit de Bakassi;
- visité, au Tchad, 51 personnes détenues pour des raisons de sécurité dans 6 lieux de détention;
- eu accès pour la première fois, en avril, à 10 lieux de détention en Guinée équatoriale et enregistré une personne détenue pour des raisons de sécurité;
- distribué une assistance variée et adaptée aux besoins spécifiques constatés dans les lieux de détention

EN 1996, LE CICR A:

visités au Cameroun, au Tchad et en Guinée équatoriale;

 offert à toutes les personnes détenues visitées dans les différents contextes précités (en particulier les internés civils et les prisonniers de guerre nigérians détenus au Cameroun) la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille;



 contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux entre les réfugiés tchadiens, sud-

soudanais, rwandais et burundais et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré depuis Yaoundé, en collaboration avec les Sociétés nationales de la région;



 distribué, en collaboration avec la Croix-Rouge du Tchad, 27 tonnes de nourriture et 280 casseroles à quelque 2 000 réfugiés tchadiens de retour de Diffa (Niger), afin de leur permettre de regagner leur lieu d'origine;

 distribué, en collaboration avec la Croix-Rouge camerounaise, de la nourriture, des outils et du matériel de pêche à environ 1 000 personnes déplacées à la suite du conflit de Bakassi, ainsi que de la nourriture et divers biens de première nécessité à 70 personnes (vieillards et handicapés) qui n'avaient pas voulu quitter leur village près de la ligne de front;



 fourni une assistance ponctuelle aux structures médicales militaires pour la prise en charge des personnes

blessées lors du conflit de Bakassi;

 soutenu l'action de la Croix-Rouge centrafricaine lors des mutineries de mai et de novembre à Bangui, en mettant à sa disposition du matériel médical et des médicaments; soutenu les actions entreprises par les Croix-Rouges camerounaise, du Tchad et de Guinée équatoriale pour lutter contre la propagation de maladies telles que le choléra, en fournissant du matériel médical et des médicaments;



 contribué à développer le dialogue entre les Sociétés nationales de la région sur la base d'intérêts spé-

cifiques communs. À cette fin, le CICR a organisé, en octobre à Yaoundé, une réunion des responsables de ces Sociétés, avec la participation de représentants de la Fédération et de la Croix-Rouge suisse;

poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent, selon les cas et à des degrés divers, sur le développement structurel, la formation des cadres et des volontaires, le soutien aux activités de diffusion et/ou

sur le renforcement de la capacité des différentes Sociétés nationales à intervenir dans les situations d'urgence;

soutenu les efforts que la Société nationale de la Croix-Rouge gabonaise, en voie de formation, a entrepris pour se constituer. Le CICR a contribué à la création de brigades de secouristes formés et équipés, ainsi qu'à la mise en place au siège de la Société nationale d'un département diffusion. Une aide financière a également été fournie pour la convocation d'une assemblée générale constitutive, en mars, au cours de laquelle la Société nationale en formation a adopté ses statuts;

 poursuivi, en fonction des spécificités des différents contextes, ses efforts en vue de promouvoir une acceptation et une compréhension meilleures du droit international humanitaire et du CICR par les différents publics de la région (autorités civiles et militaires, forces armées, forces de l'ordre, associations diverses, milieux académiques, grand public);

réalisé et distribué, au Cameroun, des manuels de droit humanitaire destinés aux instructeurs des forces armées et des forces de maintien de l'ordre, ainsi que des manuels de droit humanitaire et de premiers secours destinés aux soldats. Ce type de programme a également débuté au Tchad;

 organisé à Yaoundé un séminaire à l'intention des responsables nationaux des programmes d'enseignement du droit humanitaire aux forces armées, représentant 21 pays de l'Afrique francophone, en vue d'évaluer l'avancement de ces programmes, d'échanger du matériel didactique créé et de favoriser le partage d'expériences.



Afrique australe **ANGOLA**

es négociations menées par le gouvernement angolais et l'UNITA* en vue de la concrétisation des termes du protocole de paix de Lusaka, signé le 20 novembre 1994, ont marqué l'année 1996. Le cantonnement, puis la démobilisation des hommes de l'UNITA et des forces armées et de la police gouvernementales ont été au centre de ces négociations. La communauté internationale a réagi aux différents blocages du processus survenus en cours d'année et elle a fait pression sur les parties pour qu'elles se conforment à l'accord auquel elles avaient librement souscrit en 1994. Pour cela, elle a notamment prorogé à cinq reprises, pour de courtes durées seulement, le mandat de l'UNAVEM III* et menacé, en octobre, de sanctionner l'UNITA. À la suite de cela, le cantonnement des soldats de l'UNITA s'est terminé. La sélection de 26 300 hommes de l'UNITA appelés à être intégrés dans les forces armées angolaises s'est achevée en

décembre, cette intégration ayant commencé immédiatement après. Quant à la démobilisation des autres soldats, elle n'a véritablement débuté qu'à la fin de l'année, ouvrant la voie avec plusieurs mois de retard à des négociations d'ordre

politique en vue de former un gouvernement d'unité nationale.

Dans ce contexte, le CICR a continué, comme il l'avait fait l'année précédente, à superviser le processus de libération des personnes détenues de part et d'autre en relation avec le conflit: il a visité les détenus, assisté à leur libération et organisé leur retour vers le lieu de leur choix. Il a aussi fait des recherches pour retrouver la trace de personnes portées disparues ou arrêtées, et soumis ces cas aux autorités concernées. Pendant les cinq premiers mois de l'année, il a également fourni une assistance aux soldats de l'UNITA et à leur famille qui se trouvaient dans quatre cantonnements de la province

supervision des libérations de détenus

^{*} UNITA: Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

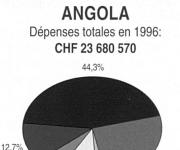
^{*} UNAVEM III: Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

de Huambo, selon un accord passé avec l'UNAVEM III et le PAM*. Ce programme a été remis au PAM à la fin du mois de mai. Le CICR a ensuite participé à un programme conjoint de l'UNICEF, du Groupe de coordination de l'aide humanitaire (Département des affaires humanitaires) et de *Save the Children Fund*/Royaume-Uni, qui avait pour but de rechercher, par le biais du réseau d'échange de messages Croix-Rouge, les parents des enfants-soldats ayant perdu le contact avec leur famille.

Une plus grande stabilité de la situation dans le pays a contribué à améliorer les conditions générales de vie de la population civile. Cependant, ces dernières sont restées précaires; s'il n'y a pas eu de nouvelle famine, la récolte du printemps n'a pas été suffisante et les échanges commerciaux n'ont pas été aussi importants qu'escomptés, la libre circulation des biens et des personnes n'ayant pas été totalement rétablie. Le CICR, qui a commencé à réduire graduellement ses activités en Angola, a dû distribuer des semences aux personnes les plus vulnérables sur le Planalto, en juillet puis en septembre et octobre, les dernières distributions générales de nourriture ayant eu lieu en avril, à la fin de la période de transition. Pour obtenir des semences localement, le CICR a échangé, dans les zones qui avaient produit des surplus, de la farine et d'autres produits de première nécessité contre des semences. Par ailleurs, donnant suite au projet qu'il avait lancé l'année précédente⁹, le CICR a mis sur pied, en collaboration avec les autorités, des projets de multiplication de semences potagères pour aider le Planalto à devenir autonome sur le plan alimentaire et pour améliorer la qualité de la nourriture de la population. Il a également développé un programme de reforestation. Au cours de l'automne, la situation ne présentant plus de caractère d'urgence, le CICR a cessé ses programmes d'assistance et de soutien agricole, et certains d'entre eux ont été remis aux autorités ou à d'autres organisations humanitaires.

En 1996, le CICR a continué, en collaboration dès le mois de juillet avec la Croix-Rouge britannique, son programme de soutien à divers postes de santé et hôpitaux des provinces de Huambo et de Benguela. Il s'agissait de former du personnel médical et de fournir des médicaments et du matériel médical, ainsi que de la nourriture destinée au personnel de ces structures de santé et aux malades hospitalisés. En outre, des travaux ont été entrepris pour remettre en état les installations et les équipements sanitaires. D'une manière générale, comme l'évolution de la situation dans le pays ne justifiait plus d'intervention d'urgence de la part de l'institution, l'année a aussi été consacrée à trouver des partenaires prêts à reprendre les programmes médicaux du CICR, que ce soient le ministère de la Santé, des organisations impliquées dans l'aide au développement ou une Société nationale étrangère. La reprise de ces programmes a été plus aisée dans les zones gouvernementales, où les autorités sont souvent à même de soutenir des structures médicales et où de nombreuses organisations non gouvernementales sont actives. Les zones contrôlées par

transition vers l'autosuffisance





Secours matériels

Activités de santé
Diffusion / promotion

Soutien opérationnel

Participation aux frais généraux

25.7%

^{*} PAM : Programme alimentaire mondial.

⁹ Voir le *Rapport d'activité 1995* du CICR, p. 74.

l'UNITA sont plus difficiles d'accès et les organisations non gouvernementales y sont moins nombreuses. En ce qui concerne les centres de la région de Bailundo, aux mains de l'UNITA, qui n'avaient pas encore pu être remis, le CICR a commencé à leur fournir une assistance pour leur permettre de continuer à fonctionner pendant les six premiers mois de l'année suivante.

Par ailleurs, le CICR a continué son programme orthopédique qui comprend, d'une part, l'appareillage d'amputés à Bomba Alta (Huambo), à Kuito et à Neves Bendinha (Luanda) et, d'autre part, la production de composants orthopédiques à Neves Bendinha. La décision a été prise d'ouvrir une seconde unité de production de composants orthopédiques à Huambo. En effet,

aide aux amputés

EN 1996, LE CICR A:

- supervisé la libération de 205 détenus, dont 58 libérés par le gouvernement et 147 libérés par l'UNITA.

Ces personnes ont toutes reçu une assistance matérielle au moment de leur libération (habits, nourriture et éventuellement soutien financier pour le voyage):

- poursuivi ses démarches auprès de l'UNITA pour obtenir des éclaircissements sur le sort de 78 détenus que le CICR avait visités en 1994 et auxquels il n'a plus eu accès depuis;
- fait part aux responsables politiques concernés de plus de 150 allégations d'arrestation ou de disparition qui lui avaient été transmises par les familles;

 contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux par le biais d'un réseau d'échange de

messages Croix-Rouge entre les membres d'une même famille, dont certains se trouvaient dans les zones gouvernementales et les autres dans celles contrôlées par l'UNITA; le CICR a ainsi récolté 37 388 messages et en a distribué 41 603;

- contribué au rétablissement des liens entre des enfants-soldats et leurs parents en leur permettant d'échanger des messages Croix-Rouge, et ce, dans le cadre d'un programme conjoint avec d'autres organisations;
- effectué 85 regroupements familiaux concernant 286 personnes qui se trouvaient dans les différentes zones du pays;



 distribué, jusqu'au début du mois d'avril, de la nourriture et des biens de première nécessité à plus de

200 000 personnes, dans la province de Huambo, et dans les régions de Ganda et de Cusse (province de Huila);

 distribué, en juillet, des semences de légumes et de haricots à 75 000 familles et, en septembre et octobre, des semences oléagineuses et de sorgho à 60 000 familles;

- distribué, jusqu'à la fin du mois de mai, de la nourriture aux soldats de l'UNITA et à leur famille se trouvant dans quatre camps de la province de Huambo;
- développé des projets de multiplication des semences potagères et de reforestation;



 poursuivi son soutien à quelque 20 centres de santé et hôpitaux du Planalto en leur fournissant

des médicaments, du matériel médical, ainsi que de la nourriture destinée aux patients hospitalisés et au personnel de ces structures médicales; également assuré la formation du personnel médical local; ce projet a été délégué dès le mois de juillet à la Croix-Rouge britannique;

 participé à deux campagnes de vaccination entreprises par les autorités dans les provinces de Huambo et Benguela, en coopération, dès le mois de juillet, avec la Croix-Rouge britannique; les besoins ne pouvaient pas être couverts par la seule unité de Neves Bendinha, qui avait été ouverte en 1995 et fournissait aussi des composants à d'autres organisations. Un groupe de coordination des programmes orthopédiques dans le pays a été mis en place par le CICR, et toutes les organisations impliquées dans l'appareillage des amputés angolais, ainsi qu'une association de ces derniers, y étaient représentées.

Au cours de l'année, le CICR a développé, en collaboration avec les Croix-Rouges allemande et néerlandaise, pour certaines villes, un vaste programme de réhabilitation sanitaire qui a été réalisé sur le Planalto, aussi bien dans les zones aux mains de l'UNITA que dans celles sous contrôle gouvernemental.

 équipé 1 550 amputés de 1 609 prothèses, réparé les prothèses de personnes amputées et appareillées de plus longue date et distribué 2 525 composants orthopédiques à

d'autres organisations actives dans le domaine de l'orthopédie en Angola;

 mis en place à Huambo une seconde unité de production de composants orthopédiques;



 remis en état ou construit 130 points d'eau dans 20 municipalités et réparé le système d'approvisionnement en eau

de plusieurs villes: Ukuma, Caala et Tchindjenje (province de Huambo), Ganda (province de Benguela), Bailundo et Alto Hama (région de Bailundo). Les travaux à Caala, d'une part, et à Bailundo et Alto Hama, de l'autre, ont été exécutés par le biais de projets délégués, respectivement à la Croix-Rouge néerlandaise et la Croix-Rouge allemande;

 réparé le système sanitaire des hôpitaux de Kuito et Huambo et celui de

- nombreux centres de santé du Planalto;
- l'ensemble de ces projets a permis de fournir de l'eau potable à quelque 750 000 personnes sur le Planalto;



- formé les collaborateurs de la Société nationale aux activités de rétablissement des liens familiaux et
- mis quatre de ses bureaux à sa disposition;
- soutenu financièrement la Société nationale, notamment en lui donnant des véhicules;



- organisé des séances de diffusion du droit humanitaire destinées à plusieurs composantes de la so-
- ciété civile (autorités, journalistes, écoliers et villageois), afin de les sensibiliser à l'action du CICR;
- présenté le droit humanitaire, le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à tous les membres de l'UNAVEM III (officiers et

- observateurs militaires, officiers de police et formateurs), ainsi qu'à des soldats de l'UNITA cantonnés;
- réalisé des programmes pour la radio et la télévision angolaises dans le but de protéger la population civile contre des abus et de mieux faire connaître le mandat du CICR;



- assuré la promotion de sa campagne contre les mines antipersonnel en organisant des séminaires à
- l'intention de journalistes et de représentants des autorités et lors des séances de diffusion avec le soutien du gouvernement angolais;
- informé la population sur les dommages et les souffrances causés par l'emploi des mines sans discrimination, lors de séances de diffusion (dans les écoles notamment) et avec du matériel de promotion conçu pour la campagne, adapté sur place par le CICR et utilisé par les médias nationaux.

Le système d'approvisionnement en eau a pu être restauré dans plusieurs villes, ainsi que dans des hôpitaux et des centres de santé, et des points d'eau ont été construits ou remis en état dans de nombreuses municipalités. Le CICR a constaté que ce programme avait une incidence positive directe sur la santé de la population. À la fin de l'année, le CICR a remis une partie des installations réparées aux autorités locales et, pour d'autres régions, il a trouvé des partenaires prêts à poursuivre le même type de travaux.

Le rétablissement et le maintien des liens entre les personnes séparées en raison du conflit sont restés un sujet de préoccupation pour le CICR tout au long de l'année, même si l'amélioration des conditions de circulation, et donc de communication, dans le pays s'est traduite par une baisse du nombre de messages Croix-Rouge échangés. La stabilisation de la situation a également permis au CICR d'intensifier ses efforts en vue de former la Croix-Rouge angolaise à reprendre les activités du CICR en la matière. Enfin, des regroupements familiaux ont pu être organisés pour des familles dispersées dans les différentes zones du pays (contrôlées par l'UNITA ou le gouvernement).

D'une manière générale, les problèmes économiques d'un pays ruiné par la guerre se sont fait sentir toujours plus durement au cours de l'année, dans les villes en particulier où les troubles sociaux ont été à l'origine de deux remaniements ministériels, en juin et en septembre. Cette situation a également affecté le processus de démobilisation: comme les projets de réinsertion sociale conçus pour les soldats qui ne feraient pas partie de l'armée nationale avaient tardé à voir le jour, les désertions ont été nombreuses, ce qui a entraîné une forte dégradation des conditions de sécurité dans le pays. La population rurale a particulièrement souffert du banditisme et de nombreux civils, ainsi que des membres d'organisations humanitaires, sont morts lors d'attaques perpétrées sur les routes principales du pays. Le CICR a lui-même été victime de plusieurs incidents de sécurité, en juin et en décembre, qui se sont soldés par quelques vols seulement. Ces incidents ont eu pour conséquence d'interrompre certaines des opérations du CICR et des autres organisations humanitaires présentes sur le terrain.

Pour essayer de protéger la population civile en zone rurale contre des abus de la part des groupes armés, le CICR a réalisé des programmes hebdomadaires retransmis par la radio nationale. Celle-ci a diffusé des messages humanitaires basés sur la tradition culturelle locale afin de promouvoir le respect des personnes sans défense. De plus, le CICR a organisé des séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention des soldats cantonnés. Dans le but de mieux faire connaître et de faciliter le travail du CICR, ainsi que de contribuer au respect du droit humanitaire et de l'emblème de la croix rouge, des séances ont également été organisées à l'intention de tous les membres de l'UNAVEM III, de journalistes angolais (notamment ceux travaillant pour la radio de l'UNITA), des autorités locales et de la Croix-Rouge angolaise.

Le CICR a continué sa campagne contre les mines antipersonnel en organisant des séminaires à l'intention des journalistes (des représentants des autorités y assistaient également), et en abordant ce problème lors de ses séances de diffusion. Le gouvernement a décidé de soutenir cette campagne et de deman-

regroupement des familles

diffusion du message humanitaire der l'interdiction totale de ces armes, conformément aux résolutions 1593 et 1628 adoptées par l'OUA*10. Par ailleurs, le CICR a mené une campagne de sensibilisation aux dangers des mines auprès du grand public angolais, des écoliers notamment, et il a organisé à l'intention de représentants des médias internationaux des missions pour attirer l'attention sur le sort des victimes des quelque 10 millions de mines répandues en Angola. Enfin, comme l'année précédente¹¹, un groupe composé de danseurs et de chanteurs traditionnels a accompagné le CICR lors de ses activités sur le Planalto. Il a surtout contribué à expliquer et ainsi à faire accepter par la population la réduction des activités du CICR, en particulier dans le domaine de l'assistance alimentaire et celui des secours médicaux.

HARARE

Délégation régionale (Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe)

es pays couverts par la délégation régionale de Harare ont connu la paix en 1996, ainsi qu'une relative stabilité politique et sociale, malgré les conditions de vie difficiles qu'a connu la majorité de la population, celles du Malawi et de la Zambie en particulier. La délégation régionale a concentré ses efforts sur ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région, dont elle a soutenu le développement et l'action en mettant surtout l'accent, par le biais de la formation et d'un soutien matériel, sur le renforcement de leurs capacités à intervenir dans des situations d'urgence, ainsi que sur leur formation aux activités de promotion du droit humanitaire et de rétablissement des liens familiaux. En fonction des situations et à des degrés divers, elle a également encouragé le développement structurel des Sociétés nationales. D'une manière générale, elle a contribué à renforcer la solidarité entre les diverses Sociétés nationales de la région en facilitant les contacts entre elles; les Sociétés nationales ont pour leur part demandé que le CICR soit associé plus étroitement à leur groupement régional, le Southern Africa Partnership. La délégation régionale a en outre poursuivi ses efforts en vue de promouvoir auprès de différents publics des pays de la région — forces armées et forces de l'ordre, autorités, milieux académiques et grand public — une meilleure connaissance et un plus grand respect du droit humanitaire. L'accent a spécialement été mis dans certains pays sur la diffusion aux forces de police.

promotion du droit humanitaire

^{*} OUA: Organisation de l'unité africaine.

¹⁰ Voir également Activités opérationnelles, p. 33, Éthiopie, p. 89 et Le droit et la réflexion juridique, pp. 274-276.

¹¹ Voir le *Rapport d'activité 1995* du CICR, pp. 75-76.

Des missions d'évaluation de l'état d'avancement des programmes d'instruction militaire en matière de droit humanitaire au niveau national ont eu lieu dans certains pays; le CICR y est peu à peu parvenu à ce que cette formation soit effectivement prise en compte par les forces armées elles-mêmes. Le CICR a également poursuivi ses efforts en vue d'encourager les États à adopter des mesures de mise œuvre du droit humanitaire sur le plan national, soit par l'organisation de séminaires dans certains pays, soit en lançant — comme au Mozambique — une étude sur la conformité de la législation nationale avec le droit humanitaire. Par ailleurs, le bureau de la délégation régionale à Harare a servi de base logistique au programme agricole en Angola.

Au Botswana, le CICR a effectué conjointement avec la Fédération une mission auprès de la Société nationale, afin d'aider celle-ci à relancer ses

activités.

Au Malawi, la situation est restée relativement calme au cours de l'année, malgré certaines tensions au sein de la coalition gouvernementale; ces tensions ont abouti au retrait de l'un des partis qui la formaient et entraîné la perte de la majorité parlementaire du parti du président. Le CICR a supervisé la construction d'une salle pour les malades à la prison de Zomba, et terminé l'installation de nouvelles cuisines dans les deux prisons les plus importantes du pays. Son programme de visites dans les prisons du Malawi, qui avait comme objectif de se rendre compte des conditions de détention matérielles et psychologiques des détenus, avait pris fin en 1995¹². Pour que son action en faveur des détenus se poursuive, le CICR avait entrepris, dès 1995, d'attirer l'attention sur leur sort. Ces efforts ont porté leurs fruits et une organisation, *Penal Reform International*, a entrepris en 1996 une action en leur faveur.

Le Mozambique a fêté, en octobre 1996, le deuxième anniversaire de la paix et de la démocratie dans le pays. Avant cela, en juin, le CICR avait signé un accord de coopération avec la Société nationale, portant sur trois ans, pour l'aider à fonctionner dans un contexte de paix. Il s'agit du premier accord de ce

type passé dans la région.

En Zambie, la préparation des élections présidentielles et législatives du 18 novembre a donné lieu à des tensions. En effet, la réforme de la Constitution votée en mai par le parlement interdisait à l'ancien président Kaunda de se présenter aux élections, ce qui a créé une vive émotion aux sein des partis de l'opposition. Face à cette situation, le CICR a organisé des séminaires à l'intention de la Croix-Rouge de Zambie pour qu'elle renforce ses capacités de répondre à des situations d'urgence; il lui a aussi distribué le matériel nécessaire, en particulier des couvertures, des trousses de premiers secours, du matériel radio et des emblèmes de la croix rouge sur divers supports. En outre, la délégation régionale a effectué plusieurs missions sur place, afin d'évaluer l'état de la situation et de se rendre compte du degré de

coopération avec les Sociétés nationales

¹² Voir le Rapport d'activité 1995 du CICR, p. 77.

préparation de la Société nationale. Le 18 novembre, les élections ont finalement eu lieu dans le calme, remportées par le président sortant et son

parti, le MMD*.

Au Zimbabwe, les élections présidentielles ont eu lieu en avril dans le calme et la population a reconduit le président dans ses fonctions. À cette occasion, la Société nationale a mis sur pied des postes de premiers secours dans la plupart des districts du pays. Le CICR avait auparavant formé les responsables de la Société nationale à ce type d'action, et il a fourni une partie du matériel nécessaire.

- remis aux bibliothèques des 4 principales prisons du Malawi 1 600 livres donnés par les Sociétés nationales britannique et américaine et distribué un stock de 448 couvertu-

du pays;

 vérifié le fonctionnement des installations sanitaires et des cuisines construites par le CICR dans les prisons du Malawi depuis 1993;

res à des prisons dans le nord et l'est

- CON

 coordonné et renforcé le programme de rétablissement des liens familiaux mené par les Sociétés na-

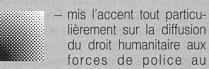
tionales de la région. Celles-ci, en Zambie et en Namibie surtout, ont ainsi récolté 2 456 messages Croix-Rouge auprès de réfugiés venant de divers pays africains (principalement de la région des Grands Lacs) et leur en ont distribué 3 955;

EN 1996, LE CICR A:



 soutenu le développement et l'action des Sociétés nationales de la région en mettant l'accent, en pé-

riode électorale en particulier, comme en Zambie ou au Zimbabwe, sur le renforcement de leur capacité à intervenir dans des situations d'urgence;



Botswana, au Malawi, au Mozambique et en Zambie; organisé 3 cours de formation au Mozambique, à l'intention d'officiers de police de tout le pays;

 participé notamment au cours régional organisé par l'académie militaire de Harare à l'intention des troupes de maintien de la paix, qui a réuni des officiers de haut rang des pays de la région; organisé des séminaires pour promouvoir la mise en œuvre sur le plan national du droit humanitaire en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe; ces séminaires ont réuni chacun 20 à 25 participants représentant les autorités nationales (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire);



 assuré dans cette partie de l'Afrique la promotion de sa campagne contre les mines antipersonnel,

en collaboration avec les Sociétés nationales de la région, notamment en entreprenant des démarches auprès des gouvernements, en sensibilisant les publics concernés et en encourageant le déminage.

^{*} MMD: Movement for Multiparty Democracy (Mouvement pour la démocratie multipartite).

PRÉTORIA

Délégation régionale

(Afrique du Sud, Comores, Lesotho, Madagascar, Maurice, Seychelles, Swaziland)

es pays couverts par la délégation régionale de Prétoria ont passé une année 1996 relativement calme, même si certains d'entre eux ont encore connu des foyers de violence, comme dans le KwaZulu/Natal en Afrique du Sud, ou une certaine instabilité politique, comme au Lesotho et à Madagascar. Le CICR a suivi l'évolution de la situation dans ces pays et, le cas échéant, est intervenu en faveur des victimes, ou a aidé la Société nationale concernée à leur porter secours. D'une manière générale, il a soutenu le développement et l'action des Sociétés nationales, en mettant l'accent selon les cas et à des degrés divers, sur la formation des cadres et des volontaires, sur le développement structurel, sur le soutien aux activités de diffusion du droit humanitaire et sur le renforcement des capacités opérationnelles des Sociétés nationales en situation d'urgence ou dans le cadre de projets de développement liés à la prévention. En outre, la délégation régionale à poursuivi ses efforts afin de mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire auprès de différents publics de la région (forces armées et forces de l'ordre, autorités, milieux académiques et scolaires et grand public). Elle a continué d'encourager les États à adopter des mesures de mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national et à adhérer à la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques. Enfin, en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, elle a contribué à la campagne du CICR contre les mines antipersonnel.

En Afrique du Sud, le Parti national de l'ancien président Frederik De Klerk a quitté, en mai, le gouvernement d'union nationale formé au lendemain des premières élections libres et démocratiques du pays, en 1994, pour rejoindre les rangs de l'opposition. En fin d'année, le pays s'est doté d'une nouvelle Constitution. D'une manière générale, les problèmes que le pays avait connus en 1995 ont persisté: d'une part, la criminalité et l'insécurité ont augmenté (principalement dans les grandes villes du pays), et, d'autre part, la violence

politique a surtout affecté le KwaZulu/Natal.

La violence et le nombre de victimes dans le KwaZulu/Natal avaient commencé à diminuer dès le mois de septembre 1995, grâce à une présence accrue des forces de sécurité et à l'arrestation de certains responsables d'actes de violence. La campagne pour les élections municipales, qui a débuté au milieu du mois de mars 1996, a cependant été marquée par une recrudescence de ces actes. Toutefois, les élections, qui suite à cela avaient été repoussées d'un mois, ont finalement eu lieu dans un calme relatif, le 26 juin. L'initiative de paix annoncée par les chefs régionaux de l'ANC*et de l'IFP*à la veille des

violence au KwaZulu/Natal

^{*} ANC: African National Congress (Congrès national africain).

^{*} IFP: Inkatha Freedom Party.

élections et approuvée par le président Mandela et le président de l'IFP a fait baisser la tension. L'IFP a remporté les élections grâce au soutien apporté par les régions rurales, les centres urbains ayant accordé leur préférence à l'ANC. La mise en œuvre du plan de paix a toutefois tardé et, à part les régions où des initiatives locales ont été prises, la tension était encore très vive dans le KwaZulu/Natal en fin d'année. Cette province n'est cependant pas la seule d'Afrique du Sud a avoir été affectée par la violence: devant les protestations et les réactions parfois violentes de la population face à la croissance de la criminalité dans les provinces de Western Cape et Eastern Cape, de Gauteng et du KwaZulu/Natal, les autorités ont annoncé de nouvelles mesures pour la combattre, qui se sont traduites par l'arrestation massive de suspects.

Dans ce contexte, le CICR à continué son action en faveur des détenus, d'une part, en les visitant dans les postes de police ou les prisons et, d'autre part, en participant en tant qu'observateur ou expert à des groupes de travail sur des réformes pénitentiaires ou sur la santé dans les prisons. Il a en outre signé avec les autorités, le 16 août, un accord qui remplace celui qui avait été signé en 1992 avec l'ancien gouvernement et qui accorde au CICR l'accès à toutes les catégories de détenus. Le 31 octobre, il a remis un document de travail au gouvernement qui traite des principaux problèmes rencontrés lors de ses visites.

Conjointement avec la Croix-Rouge sud-africaine, le CICR a mené des opérations de secours en faveur des victimes de violences politiques, dans le KwaZulu/Natal essentiellement, où le nombre de personnes déplacées était très élevé. Pendant les élections, la Société nationale a également mis en place des postes de premiers secours approvisionnés par le CICR. Dans le but de se désengager progressivement du programme d'assistance qu'il avait développé dans les bidonvilles autour de Durban et qui ne présentait plus de caractère d'urgence, le CICR a augmenté son soutien à la Société nationale pour qu'elle y crée des projets de développement.

Pendant la première partie de l'année, les efforts de promotion des principes et valeurs humanitaires du CICR et de la Société nationale ont été concentrés, en vue des élections, sur le KwaZulu/Natal. De plus, des contacts ont été pris avec les radios locales de la province et avec la presse nationale pour diffuser un message humanitaire à l'intention d'un public plus large, notamment les écoliers. Par ailleurs, le CICR a continué son programme d'instruction sur le droit humanitaire auprès de l'armée sud-africaine, avec laquelle il coopère depuis 1995 pour que l'enseignement de ce droit fasse partie de l'instruction des militaires 13, ainsi qu'auprès des branches locales de la Société nationale.

Au cours d'une mission aux Comores en juillet, le CICR a pu vérifier une nouvelle fois, comme il l'avait fait en octobre 1995, qu'il n'y avait plus de personne détenue pour des raisons de sécurité à la suite du coup d'État de septembre 1995. En outre, le CICR a effectué deux missions, en avril et en

visites de détenus

promotion du droit humanitaire

¹³ Voir le Rapport d'activité 1995 du CICR, p. 80.

juillet, auprès du Croissant-Rouge comorien en vue de l'aider à être reconnu comme Société nationale par le Mouvement.

Au Lesotho, les troubles qui avaient agité le pays les deux années précédentes ont continué en 1996, sous une forme atténuée toutefois. Ainsi, plusieurs personnes ont été arrêtées à la suite de rumeurs de coups d'État, en février notamment, mais elles ont été relâchées rapidement. Par ailleurs, des incidents liés au droit de faire paître du bétail ont éclaté entre des communautés de l'intérieur du pays; plusieurs villages ont été incendiés, laissant des centaines de personnes dans un dénuement total. La Croix-Rouge du Lesotho leur a fourni à deux reprises une assistance en couvertures, vêtements, tentes et nourriture. Des affrontements ayant pour origine des vols de bétail à la frontière avec l'Afrique du Sud ont aussi fait plusieurs victimes et ont incité les autorités des deux pays à déployer des soldats de part et d'autre de la frontière.

À Madagascar, le CICR a poursuivi son programme d'évaluation de la situation nutritionnelle et d'assistance dans les lieux de détention du pays. Ce programme avait été lancé en 1995 à la suite de visites du CICR en milieu carcéral¹⁴. En 1996, le CICR, conjointement avec l'Aumônerie catholique des prisons malgaches, a terminé la visite de 35 lieux de détention et de leurs camps pénaux respectifs. Dans certains cas, il a fourni une assistance nutritionnelle. Il s'est aussi entretenu avec les autorités locales et nationales pour leur rappeler leurs responsabilités par rapport aux conditions de vie des détenus. Par ailleurs, le CICR a entrepris un projet pilote de secourisme communautaire en collaboration avec des volontaires de la Croix-Rouge malagasy. Ce projet a été un succès et sera étendu à d'autres régions du pays en 1997. Enfin, le CICR a procédé à sa visite annuelle de 25 personnes détenues pour des raisons de sécurité. Il avait auparavant effectué des démarches auprès des autorités pour que certaines soient transférées dans d'autres lieux de détention ou dans un hôpital, ce qui a été fait pour une partie d'entre elles.

Le CICR s'est rendu à Maurice en juin pour y rencontrer les nouvelles autorités du pays. À cette occasion, il a visité plusieurs branches locales de la Croix-Rouge de Maurice, afin d'évaluer leurs besoins et de participer au renforcement de la capacité opérationnelle générale de la Société nationale.

assistance dans les prisons de Madagascar

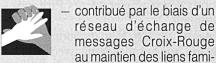
¹⁴ Voir le *Rapport d'activité 1995* du CICR, p. 81.

Osledation to Jonale

 visité, en Afrique du Sud, 170 détenus au cours de 25 visites dans 19 lieux de détention. Sur la base de notifications faites régulièrement par la police, il a en particulier visité toutes les personnes arrêtées dans le cadre des violences politiques dans la province du KwaZulu/Natal;

 visité, à Madagascar, 25 détenus de sécurité dans 7 prisons et 1 hôpital;

 fourni de manière ponctuelle aux personnes qu'il a visitées un soutien financier et une assistance matérielle;



liaux entre des réfugiés de divers pays africains se trouvant principalement en Afrique du Sud et les membres de leur famille à l'étranger;

EN 1996, LE CICR A:



 distribué dans le KwaZulu/ Natal, en collaboration avec la Société nationale, une assistance alimentaire

et des biens de première nécessité (couvertures, bâches, batteries de cuisine, jerrycans) à plus de 1 000 personnes en moyenne par mois;



 notamment développé un projet de secourisme communautaire avec des volontaires de la Croix-

Rouge malagasy ou fourni le matériel nécessaire aux postes de secours mis sur pied par la Croix-Rouge sudafricaine au moment des élections dans le KwaZulu/Natal;

organisé, en mai, un atelier annuel à l'intention des responsables de l'information et de la diffusion des Sociétés nationales d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe:



 évalué (avec l'aide d'un officier australien notamment) l'intégration d'un programme d'enseigne-

ment régulier du droit humanitaire dans l'instruction donnée aux forces armées sud-africaines:

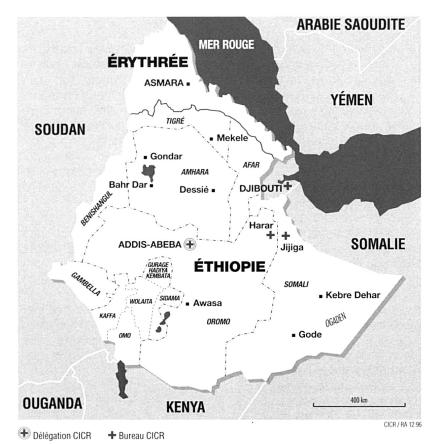
 produit une vidéo en zoulou pour diffuser des messages humanitaires à l'approche des élections dans le KwaZulu/Natal;



 informé le public des activités du Mouvement en vue d'arriver à une interdiction des mines

antipersonnel;

 diffusé, par l'intermédiaire des médias sud-africains les plus importants, le matériel de promotion de cette campagne.



Afrique orientale ÉRYTHRÉE

E n mai, l'Érythrée et le Yémen ont signé un accord par lequel les deux pays s'engageaient à soumettre à une cour d'arbitrage *ad hoc* leur différend au sujet des îles Hanish, différend qui avait été la cause d'un conflit armé international entre les deux pays en décembre 1995¹⁵.

En 1996, le CICR a poursuivi, sans succès, ses efforts pour tenter de développer ses relations avec le gouvernement érythréen et l'encourager à adhérer aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels.

Par ailleurs, le CICR a reconduit l'accord conclu l'année précédente avec la Société de la Croix-Rouge d'Érythrée en formation pour financer le *Circus Eritrea*, organisation non gouvernementale locale composée d'enfants des rues qui, lors de ses représentations, informe le grand public sur divers thèmes comme le sida ou l'hygiène personnelle. Selon cet accord, un message humanitaire portant sur l'action

et les Principes fondamentaux du Mouvement a été intégré au programme du *Circus Eritrea*.

ÉTHIOPIE

U ne année après la mise en place d'une structure fédéraliste et la tenue d'élections législatives aux niveaux régional et fédéral, les mouvements d'opposition armée représentant diverses ethnies au sein des régions ont poursuivi, en 1996, leur lutte contre le gouvernement éthiopien dominé par l'EPRDF*. La tension a été particulièrement vive dans les régions 4 et 5 (*Oromyia National Regional State* et *Somali National Regional State*). En juin, deux des principaux groupes d'opposition armée actifs dans ces régions,

¹⁵ Voir le *Rapport d'activité 1995* du CICR, pp. 82-83.

^{*} EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front (Front populaire démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien).

l'OLF* et l'ONLF*, ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils annonçaient leur intention de coordonner leurs actions sur les plans diplomatique, politique et militaire contre le régime en place à Addis-Abeba. De plus, d'autres mouvements d'opposition, comme l'IFLO* et Al Ittihad, se sont manifestés en cours d'année; des accrochages ont eu lieu à plusieurs reprises le long de la frontière avec la Somalie, dans la région du Gedo, entre les combattants d'Al Ittihad et ceux d'une faction somalienne, le SNF*, soutenus par l'armée éthiopienne. Dans les régions les plus sensibles, le gouvernement fédéral a augmenté sa présence militaire et pris un certain nombre de mesures de sécurité destinées à lutter contre la montée de l'opposition armée et à couper le soutien dont ces mouvements pouvaient jouir auprès de la population civile (notamment la création de milices, en zone rurale, et de comités, en zone urbaine, chargés d'identifier les membres ou les sympathisants des groupes d'opposition).

Dans ce contexte, le CICR a mis l'accent sur la poursuite des visites aux personnes incarcérées en relation avec le changement de régime en 1991 ou pour des raisons liées à la sécurité de l'État. De manière générale, le déroulement des visites aux personnes détenues pour les raisons précitées a été entravé par plusieurs difficultés. L'accès aux personnes détenues sous la responsabilité des autorités militaires n'a été possible que de manière irrégulière et partielle. En outre, le transfert des compétences décisionnelles de la capitale vers les régions a eu, à plusieurs reprises, des répercussions négatives sur la poursuite des visites aux personnes détenues sous la responsabilité des autorités civiles. Ces difficultés ont fait l'objet d'interventions régulières du CICR auprès des autorités civiles et militaires, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional; à la fin de l'année, tous les problèmes rencontrés par le CICR pour avoir accès à l'ensemble des personnes détenues n'étaient pas résolus, mais un dialogue continu permettait d'être optimiste.

Parallèlement, lorsque les besoins constatés étaient les plus aigus, le CICR est intervenu directement pour améliorer les conditions de santé dans certains lieux de détention, selon les cas en fournissant des médicaments, du matériel médical et des produits d'hygiène, en conseillant le personnel médical ou encore en réalisant des travaux d'assainissement. De plus, une attention toute particulière a été accordée au problème de la tuberculose en milieu carcéral, cette maladie étant la première cause de mortalité dans les lieux de détention éthiopiens. À cette fin, en collaboration avec les autorités concernées, le CICR a poursuivi tout au long de l'année le programme de lutte contre la tuberculose qu'il avait entrepris en 1994 dans quatre lieux de détention. L'efficacité de ce programme a été partiellement compromise par le fait que près de 40% des

accès aux détenus

^{*} OLF: Oromo Liberation Front (Front de libération oromo).

^{*} ONLF: Ogaden National Liberation Front.

^{*} IFLO: Islamic Front for the Liberation of Oromo.

^{*} SNF: Somali National Front.

détenus tuberculeux qui en étaient bénéficiaires ont été relâchés avant que leur traitement soit terminé. Ce problème a été discuté avec les autorités de la Justice et de la Santé, sans qu'une solution ait été trouvée à la fin de l'année. Le CICR a également offert aux détenus incarcérés dans les lieux de détention dépendant des autorités civiles la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille; ce service n'a pu être offert que de manière limitée aux personnes détenues sous la responsabilité des autorités militaires. Par ailleurs, tout au long de l'année, le CICR a suivi les audiences du procès de dignitaires de l'ancien régime, qui avait commencé en 1994, afin de veiller au respect des garanties judiciaires prévues par le droit humanitaire. Enfin, en cours d'année, le CICR a remis aux autorités éthiopiennes un rapport sur les garanties judiciaires essentielles accordées aux détenus.

Comme une partie des difficultés rencontrées par le CICR pour avoir accès aux personnes détenues était liée au fait que les autorités régionales nouvellement en poste ne connaissaient que peu ou pas du tout le CICR, la délégation a mis l'accent sur la promotion du droit humanitaire auprès de ces nouvelles autorités. Il s'agissait, d'une part, de faire connaître l'institution et ses principes de travail et, d'autre part, de promouvoir les règles essentielles du droit humanitaire, notamment en ce qui concerne le respect dû à la population civile et aux personnes détenues. De nombreuses séances de diffusion ont été organisées à l'intention du personnel des forces armées des grandes divisions et régions militaires du pays. À côté de cet effort particulier, la délégation a poursuivi ses activités de promotion du droit humanitaire auprès de publics variés. Dans le cadre des services consultatifs en droit international humanitaire, la délégation a aussi soutenu la conduite d'une étude sur la conformité de la législation nationale avec le droit humanitaire.

En outre, le CICR a poursuivi sa coopération avec la Croix-Rouge éthiopienne, avec laquelle il a signé, en avril, un accord fixant les lignes essentielles de la coopération dans les domaines du développement des branches, du rétablissement des liens familiaux, des premiers secours et de la diffusion. De plus, dans le cadre de son processus de restructuration, la Croix-Rouge éthiopienne a présenté, en juillet, à la Fédération, au CICR, ainsi qu'à plusieurs Sociétés nationales intéressées, un plan d'action orienté vers le développement de sa base et vers son indépendance financière. Dans la foulée, la Croix-Rouge éthiopienne a proposé à ses partenaires au sein du Mouvement des projets d'accord afin de redéfinir les différents domaines de coopération.

Par ailleurs, depuis le deuxième semestre 1995, le soutien aux centres d'appareillage orthopédique d'Addis-Abeba, Debre Zeit et Harar, de même que la formation de techniciens orthopédiques venus d'autres pays et le soutien technique à plusieurs centres orthopédiques anciennement gérés par le CICR dans d'autres pays, se sont poursuivis par le biais du Fonds spécial en faveur des handicapés¹⁶.

coopération avec la Croix-Rôuge éthiopienne

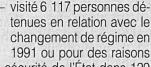
¹⁶ Voir Fonds spécial en faveur des handicapés, p. 343.

Enfin, la mission du CICR auprès de l'OUA* à Addis-Abeba a poursuivi tout au long de l'année ses efforts de promotion du droit humanitaire et de sensibilisation des milieux diplomatiques à différentes problématiques humanitaires, comme les mines antipersonnel, l'eau et les conflits armés, l'environnement et les conflits armés, ou encore la protection du personnel humanitaire¹⁷.

mission auprès de l'OUA

¹⁷ Voir Activités opérationnelles, pp. 33-35.





liées à la sécurité de l'État dans 129 lieux de détention, et enregistré 3 537 nouveaux détenus;

- échangé 444 messages Croix-Rouge entre les personnes détenues sous la responsabilité des autorités civiles et leur famille;
- amélioré les conditions de santé dans quelque 20 lieux de détention, en fournissant des médicaments et du matériel médical, en conseillant le personnel médical ou en réalisant des travaux d'assainissement (systèmes d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées);
- distribué une assistance matérielle (produits d'hygiène, matériel récréatif, etc.) à quelque 21 000 personnes détenues;
- fourni un soutien médical pour soigner 455 détenus atteints de tuberculose;



 favorisé le maintien ou le rétablissement des liens familiaux en faveur des réfugiés éthiopiens à l'ex-

térieur du pays ainsi que des réfugiés installés sur sol éthiopien, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré en collaboration avec la Société nationale;



 distribué des couvertures, des ustensiles de cuisine et des seaux à quelque 300 familles au total affec-

tées par la violence;



 distribué une assistance ponctuelle aux structures médicales dans les régions affectées par la

violence;



poursuivi ses programmes de coopération avec la Croix-Rouge éthiopienne, en particulier dans les

domaines du renforcement de ses branches, de la diffusion du droit humanitaire, du rétablissement des liens familiaux et des premiers secours;



 organisé, dans le cadre des services consultatifs en droit international humanitaire, un séminaire à

l'intention de quelque 40 hauts fonctionnaires du gouvernement afin de promouvoir l'adoption de mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire;

- organisé 2 séminaires à l'intention de 80 officiers de l'armée éthiopienne chargés de l'instruction des troupes;
- favorisé l'enseignement du droit humanitaire dans les écoles de police et organisé un séminaire à l'intention de représentants de la police à Addis-Abeba;
- développé auprès des autorités militaires régionales une meilleure connaissance du CICR et des règles essentielles du droit humanitaire, en organisant plusieurs séminaires à l'intention d'officiers et de soldats de l'armée éthiopienne.



^{*} OUA: Organisation de l'Unité africaine.

DJIBOUTI + Bosaso Berbera WEST GALBEED SANAAG RARI Hargeisa TOGHDER SOOL Las Anod Garoe NUGAL ÉTHIOPIE MUDUG SOMALIE GAL GUDUUD Belet Huen BAKOL HIRAN Oddur Mandera . **OCÉAN INDIEN** Baidoa MIDDLE SHEBELE Bardera MOGADISHU LOWER MIDDLE JUBA SHEBELE Liboi . LOWER **KENYA** 200 km Hôpital CRS (Délégation CICR à Nairobi) + Bureau CICR

SOMALIE

n 1996, la situation politique et militaire est demeurée extrêmement complexe en Somalie. Les responsables de plusieurs des factions en présence, basées sur la structure clanique de la société somalienne, se sont réunis à quelques occasions en cours d'année, sans parvenir toutefois à résoudre leur antagonisme. La tension est restée particulièrement vive à Mogadishu, que ce soit le long de la ligne qui sépare la partie nord de la ville contrôlée par Ali Mahdi — et la partie sud – contrôlée par le général Aïdid —, ou, plus encore, dans le quartier de Medina qui a été à plusieurs reprises le théâtre de violents combats entre les partisans du général Aïdid et ceux d'Osman Atto, son ancien homme d'affaires et allié. À la fin juillet, lors d'une de ces flambées de violence, le général Aïdid a été tué. Le clan auquel il appartenait a désigné son fils, Hussein Aïdid, pour le remplacer à la tête de l'USC/SNA* et à la «présidence» du pays. La mort de cette figure, qui dominait la scène somalienne depuis 1991, a eu des répercussions bien au-delà de Mogadishu,

y compris au Somaliland; toutefois, jusqu'à la fin de l'année, Hussein Aïdid

s'en est tenu à la ligne politique tracée par son père.

Ailleurs dans le pays, d'autres foyers de tension se sont manifestés en cours d'année, d'intensité et de durée variables. Les luttes d'influence pour la prééminence au sein d'un même clan/sous-clan, ainsi que le contrôle de points d'eau, de terres agricoles ou encore d'infrastructures logistiques — ports, routes, aéroports —, ont souvent été parmi les causes des rivalités et des combats. Autre source de tension: l'émergence de mouvements fondamentalistes qui ont contesté de plus en plus ouvertement l'autorité des factions. Ces mouvements, de par leur implication dans les domaines de l'éducation et des secours, et grâce au fait qu'ils dépassaient les rivalités claniques, ont représenté pour une part toujours plus large de la population somalienne une option de vie préférable à celle offerte par les clans/sous-clans sans cesse en lutte les uns avec les

^{*} USC/SNA: United Somali Congress (Congrès de la Somalie unifiée) / Somali National Alliance.

autres. À deux reprises, en août puis en décembre, des combats ont opposé les combattants du mouvement Al Ittihad à l'armée éthiopienne et aux combattants du SNF* dans la région du Gedo, le gouvernement éthiopien accusant Al Ittihad d'avoir perpétré des actes terroristes sur son territoire.

Au Somaliland, après les graves affrontements armés qui s'étaient produits en 1995, surtout entre le gouvernement du président Egal et l'opposition¹⁸, la situation est restée relativement calme en 1996, hormis quelques tensions épisodiques entre clans/sous-clans opposés et des actes de pur banditisme. En fin d'année, comme le mandat du président Egal et de son administration arrivait à échéance en novembre, une conférence nationale réunissant toutes les factions en présence s'est ouverte à Hargeisa en vue de préparer la succession.

Outre les victimes directes de la guerre, une grande partie de la population somalienne a continué de subir, tout au long de l'année, les effets indirects de la situation de conflit (paralysie des activités économiques, absence de services publics, dégradation d'infrastructures vitales faute de maintenance, dénuement extrême consécutif au déplacement, etc.). À diverses occasions, ces effets indirects ont été aggravés par les aléas climatiques — sécheresse ou inondations selon les cas — ou encore par les maladies qui ont affecté les troupeaux des populations pastorales. En conséquence, si la Somalie n'a pas connu en 1996 de catastrophe humanitaire semblable à celle de 1991 et 1992, la situation est restée extrêmement fragile toute l'année, le moindre incident pouvant menacer

gravement la survie de larges groupes de population.

Dans ce contexte, en 1996, le CICR a poursuivi ses efforts dans tous ses domaines d'activités traditionnels, selon la méthode de travail décidée en 1994. Dès juillet de cette année-là¹⁹, pour éviter les risques liés au maintien d'une infrastructure permanente en Somalie (sécurité du personnel expatrié, pillages et pressions diverses), le CICR avait établi sa délégation à Nairobi. Dans le même temps, les collaborateurs locaux du CICR, basés en plusieurs endroits du pays, avaient pour mission de suivre l'évolution de la situation, d'alerter la délégation lorsque des problèmes humanitaires survenaient et de contribuer, avec les délégués envoyés sur place de manière ponctuelle, à la réalisation d'une action humanitaire adéquate. Dans la plupart des cas, afin d'éviter les problèmes de sécurité, l'assistance requise a été acheminée et distribuée grâce à un réseau de transporteurs et de commerçants locaux, le CICR contrôlant que les secours avaient bien atteint leurs destinataires.

L'implication du CICR dans le domaine de l'assistance aux personnes affectées par les conséquences du conflit, aggravées parfois par les facteurs mentionnés précédemment, a surtout concerné Mogadishu, les régions de Bakool, de Bay et du Gedo, ainsi que les vallées du Juba et du Shebelle. En 1996, le CICR a développé l'approche spécifique qu'il avait peu à peu élaborée les Somaliland

effets indirects du conflit

^{*} SNF: Somali National Front (Front national somalien).

¹⁸ Voir le Rapport d'activité 1995 du CICR, p. 87.

¹⁹ Voir le *Rapport d'activité 1994* du CICR, p. 86.

visité régulièrement 294 personnes détenues au Somaliland dans 5 lieux de détention dépendant du gouvernement ou de l'opposition;

visité 9 personnes détenues par l'USC

à Baidoa:

- visité, en juillet à Baidoa, un pilote de nationalité australienne, forcé d'atterrir avec son appareil dans la région d'Oddur et détenu par l'USC (ce détenu a été libéré en octobre);
- distribué une assistance ponctuelle aux détenus visités, ainsi qu'une aide alimentaire aux personnes incarcérées à la prison centrale de Mogadishu, après que le PAM eut cessé ses activités dans ce domaine;
- offert à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille; 244 messages ont été échangés dans ce contexte:
- réalisé, par le biais du Croissant-Rouge de Somalie, des travaux d'assainissement dans plusieurs lieux de détention à Mogadishu;



échangé, avec le concours du Croissant-Rouge de Somalie, plus de 100 000 messages Croix-Rouge

entre les membres de familles dispersées, en Somalie ou entre la Somalie et l'étranger;

localisé 684 membres de familles dispersées et organisé 5 regroupements familiaux;

EN 1996, LE CICR A:



distribué 1 550 tonnes de vivres, 1 350 tonnes de semences, ainsi que des outils, des bâches, des

couvertures, des moustiquaires, des hameçons, du fil de pêche et du matériel divers aux personnes affectées par les divers conflits dans tout le pays;

- fourni des médicaments vétérinaires destinés à lutter contre une maladie pulmonaire affectant les troupeaux de chameaux dans la région de Garoe;

développé un programme de lutte contre la mouche tsé-tsé dans la vallée du Juba;



admis quelque 400 patients par mois à l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie à Mogadishu-Nord

(Keysaney) et réalisé environ 380 interventions chirurgicales par mois;

- soutenu les hôpitaux Digfer et Benadir à Mogadishu-Sud, ainsi que les structures médicales dans le quartier de Medina qui ont accueilli des personnes blessées au cours des combats;
- soutenu les soins de santé primaires dans la vallée du Juba, dans la province de Hiran ainsi qu'au Somaliland, en formant le personnel local, en fournissant des médicaments et en créant cinq nouveaux postes de
- lutté contre l'extension d'une épidémie de choléra à Mogadishu, ainsi que dans les régions de Las Anod et de Marere;



équipé, réalisé ou restauré 32 forages, équipé, remis en état ou creusé 104 puits, réalisé des travaux

d'approvisionnement en eau dans plusieurs postes de santé et autres structures médicales, et fourni du matériel divers pour la maintenance ou le remplacement des installations laissées sans soins;



poursuivi son soutien au Croissant-Rouge de Somalie en mettant l'accent sur le renforcement de sa

capacité opérationnelle;



- poursuivi, en collaboration avec le Croissant-Rouge de Somalie, ses activités de promotion du droit in-

ternational humanitaire, en développant les movens les plus adéquats pour atteindre le plus grand nombre d'une manière adaptée au contexte culturel somalien - fictions théâtrales jouées par des volontaires de la Société nationale, émissions diffusées par la BBC, bandes dessinées.

années précédentes. La situation de conflit — affectant durablement la population civile — en particulier les personnes déplacées, les réfugiés de retour ou encore certaines communautés isolées —, l'assistance délivrée par le CICR a eu pour but essentiel de prévenir une dégradation rapide et dramatique de leurs conditions de vie et d'éviter ainsi le retour vers des programmes d'assistance à grande échelle tels que ceux qui avaient été réalisés en 1991 et 1992.

Pour ce faire, les interventions ont été ciblées sur le renforcement des moyens de survie — agriculture, élevage, pêche, artisanat selon les cas — de ces groupes de population menacés, non seulement en leur fournissant les biens nécessaires (semences, outils, médicaments vétérinaires, matériel divers), mais aussi en les impliquant très directement dans la réalisation des programmes prévus et en leur transmettant un savoir-faire approprié. Le CICR a pris un soin particulier à mesurer l'impact de ses programmes et a adapté ces derniers en conséquence. A l'occasion, de la nourriture a également été distribuée, le temps nécessaire pour permettre à ces groupes de population de reprendre leurs activités vivrières traditionnelles. De plus, pour avoir un effet durable, ces actions ont été complétées par le développement de programmes destinés à améliorer l'accès à l'eau potable et aux soins médicaux de base; dans l'un et l'autre cas, l'accent a également été mis sur la formation de personnel local compétent — personnel médical, équipes de maintenance des installations hydrauliques. À côté de ce type d'interventions préventives, le CICR a fourni une assistance directe, sous forme de nourriture, d'habits et de biens essentiels, à certains groupes de population que le conflit avait laissés sans aucun moyen de

Dans le domaine des activités de santé, outre les programmes de santé primaires mentionnés précédemment, le CICR a poursuivi ses distributions de médicaments et d'autres secours médicaux aux hôpitaux et aux postes de santé existants. Un appui important a notamment été fourni à l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie de Keysaney, à Mogadishu-Nord, et aux hôpitaux Digfer et Benadir, à Mogadishu-Sud, qui ont régulièrement admis de nombreuses personnes blessées lors des combats violents qui se sont produits dans la capitale. De plus, lors de l'apparition de cas de choléra à Mogadishu, ainsi qu'à Las Anod et Marere, le CICR a pris les mesures nécessaires pour limiter l'étendue de l'épidémie. Enfin, des travaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ont été menés à bien dans tout le pays. Il s'agissait notamment de remettre en état et d'équiper les forages et les puits creusés à la main qui existaient, d'effectuer des travaux de maintenance sur des installations laissées sans soins, ou encore de réaliser des travaux de base dans différentes structures médicales et dans certains lieux de détention, à Mogadishu et dans le pays.

Par ailleurs, la protection de la population civile et des personnes détenues a également été une des priorités du CICR. Le respect dû à la population civile a été largement battu en brèche en 1996, particulièrement à Mogadishu où les combats se sont déroulés au cœur même de quartiers peuplés. Des dizaines de civils ont été tués, des centaines d'autres blessés, y compris lorsque des tirs ont

renforcement des moyens de survie

santé et eau potable

visites de détenus

atteint les structures médicales et le bureau de la Société nationale; plusieurs volontaires du Croissant-Rouge de Somalie ont été tués ou blessés alors qu'ils étaient au service des victimes. À chaque occasion, lors de contacts directs ou par le biais de communications à la presse, le CICR a rappelé aux responsables des factions en présence leur obligation de respecter la population civile, les biens protégés par l'emblème du croissant rouge et de la croix rouge, ainsi que le personnel humanitaire. En outre, le CICR a poursuivi ses visites aux personnes détenues en relation avec le conflit, en particulier au Somaliland. De même, le CICR a continué de soutenir les activités de recherches menées par la Société nationale. Grâce à un vaste réseau de collecte et de distribution de messages Croix-Rouge — plus de cinquante personnes travaillant dans une vingtaine de bureaux répartis dans tout le pays —, les membres de familles dispersées ont pu échanger des nouvelles entre eux, en Somalie même ou entre la Somalie et l'étranger.

En matière de promotion du droit humanitaire, le CICR a poursuivi ses activités dans la ligne amorcée les années précédentes. Des efforts ont été faits pour rattacher toujours mieux le message humanitaire aux normes culturelles de la tradition somalienne — afin de faire en sorte que ce message soit accessible à tous — et pour mettre en œuvre les moyens les plus efficaces en vue d'atteindre le plus grand nombre (émissions diffusées par le service somalien de la *British Broadcasting Corporation* — *BBC*, fictions théâtrales,

bandes dessinées, etc.).

coopération avec la Société nationale Enfin, considérant que le Croissant-Rouge de Somalie était la seule organisation humanitaire active dans tout le pays et que son existence dépendait totalement de l'engagement de certaines Sociétés nationales, de la Fédération et — surtout — du CICR, ce dernier a pris un soin tout particulier à le soutenir. En juillet, un accord fixant une stratégie de coopération a été conclu entre le Croissant-Rouge de Somalie et le CICR. Cet accord prévoyait le renforcement de la capacité opérationnelle de la Société nationale en mettant l'accent sur un soutien structurel, la formation de personnel compétent, un appui financier et le développement de programmes — autofinancés — en faveur de groupes de population vulnérables.

SOUDAN

out au long de 1996, le conflit s'est poursuivi au Sud-Soudan. Les années précédentes — et particulièrement en 1995 —, l'opposition armée au gouvernement s'était fragmentée en plusieurs factions, en lutte entre elles ou elles-mêmes en proie à des dissensions internes; les foyers de tension s'étaient de ce fait multipliés. En 1996 en revanche, cette tendance s'est inversée. En effet, au mois d'avril, le SSIA/M* et la SPLA*/Bahr el-Ghazal (dirigé par le commandant Kerubino dissident de la SPLA) ont signé une charte politique que leur avait proposée le gouvernement et sont ainsi devenus de fait les alliés de ce dernier contre la SPLA. Dans le même temps, deux commandants de la SPLA actifs dans les Monts Nuba ont déclaré un cessez-le-feu unilatéral, après avoir conclu un accord de principe avec le gouvernement. Enfin, en cours d'année, les dissensions qui avaient provoqué des combats entre les partisans de deux tendan-ces au sein du SSIA/M ont été résolues. Bien que ni la charte politique signée par le SSIA/M et par le commandant Kerubino ni

l'accord de principe conclu avec les deux commandants dissidents de la SPLA n'aient réglé la question politique du Sud-Soudan, ces changements d'alliance ont toutefois dessiné une nouvelle constellation des forces en présence dans le sud du pays: d'un côté, les forces armées gouvernementales avec leurs alliés et, de l'autre, la SPLA.

De manière générale, les combats sont restés limités géographiquement en 1996 et se sont principalement déroulés le long de la frontière éthiopienne dans l'est des provinces de Jonglei, du Haut-Nil et du Nil bleu, ainsi qu'au sud de Juba; d'autres combats, épisodiques, ont également eu lieu dans les provinces d'Équatoria-Ouest et de Bahr el-Ghazal. Si un nombre relativement limité de civils ont été directement victimes de la guerre, le conflit larvé et le manque général de sécurité ont toutefois, comme les années précédentes, laissé une grande majorité de la population du Sud-Soudan dans une situation précaire,

Kassala **TCHAD** ** KHARTOUM **SOUDAN** NIL BLEU Kosti El Obeid Gedaref RÉGION DU DARFOUR Ed Damazin Babanussa Kadugli HAUT-NIL Aweil Malakal **Bentiu** Raga ÉTHIOPIE Nasir Leer Mayen Abun Adok . Waat BAHR EL-GHAZAL LAKES JONGLE RÉPUBLIQUE Kongor Pochala Yirol CENTRAFRICAINE Bor Pibor Post ÉOUATORIA-OUEST ÉQUATORIA-EST Kapoeta . Juba 🕂 Torit ' **Lokichokio** ZAÏRE **KENYA OUGANDA** 400 km 🕀 Délégation CICR 🕀 Sous-délégation CICR 📤 Hôpital CICR Centre orthopédique CICR

effets indirects du conflit

^{*} SSIA/M: South Sudan Independence Army/Movement, anciennement connu sous le nom de SPLA-Riek Machar.

^{*} SPLA: Sudanese People's Liberation Army (Armée populaire de libération du Soudan).

voire, pour certains groupes particulièrement vulnérables, sans autre espoir de survie que l'aide apportée par les organisations de secours.

Sur la base du protocole d'accord conclu en mars 1993 avec le gouvernement soudanais et portant sur les modalités de travail de l'institution dans le pays²⁰, le CICR a poursuivi son action au Sud-Soudan dans tous ses domaines d'activité traditionnels. En mai, le délégué général pour l'Afrique s'est rendu à Khartoum, où il a rencontré plusieurs officiels de haut rang, afin de faire le point avec eux sur l'application de ce protocole d'accord, trois ans après sa signature. En effet, à plusieurs reprises, le bon déroulement des programmes du CICR avait été entravé par des restrictions imposées par le gouvernement, en particulier quant à l'accès à certaines destinations figurant sur les plans de vols mensuels soumis par le CICR. À cette occasion, le délégué général a obtenu des réponses positives de la part des représentants gouvernementaux. En juillet, en marge du Sommet des chefs d'États et de gouvernements de l'OUA qui se tenait à Yaoundé, le vice-président du CICR a rencontré le président soudanais, lequel s'est félicité des bonnes relations entretenues avec le CICR.

relations avec les autorités

Malgré ces développements encourageants, début novembre, une grave crise de confiance est survenue entre le CICR et le gouvernement soudanais, contraignant l'institution à suspendre la quasi-totalité de ses activités dans le pays. La crise a éclaté lorsque le commandant Kerubino a retenu en otages une infirmière et deux pilotes du CICR venus en avion à Wunroc pour y ramener cinq blessés soudanais qui avaient été soignés à l'hôpital du CICR à Lokichokio (Kenya). Le commandant Kerubino accusait le CICR d'avoir transporté dans son avion des combattants et des armes destinés à la SPLA; ces accusations ont été publiquement reprises à leur compte par certains représentants gouvernementaux. L'infirmière et les deux pilotes ont été relâchés le 8 décembre, après de longues négociations avec le commandant Kerubino, auxquelles ont pris part le directeur adjoint des opérations, le chef de délégation et des officiels du gouvernement soudanais. En parallèle, un membre du Congrès des États-Unis (dont l'intervention avait été sollicitée par la famille de l'un des deux pilotes) s'est également impliqué dans la résolution de cette affaire. Les cinq patients que le CICR avait ramenés à Wunroc n'ont en revanche pas été libérés par le commandant Kerubino. Le CICR s'est exprimé avec la plus grande clarté sur le fait que les accusations portées contre lui étaient totalement fausses. À la fin de l'année toutefois, ni le commandant Kerubino ni le gouvernement soudanais n'avaient levé ces accusations. Dans ces circonstances, les conditions n'étaient pas remplies pour une reprise des activités du CICR dans le pays.

Jusqu'en novembre, le CICR a poursuivi son action d'assistance à la population civile affectée par le conflit, en ciblant son intervention sur trois régions du Sud-Soudan: le nord de la province de Bahr el-Ghazal, le sud de la province de Jonglei et le centre de la province du Haut-Nil. Cette action s'est déroulée selon une approche visant à répondre de manière globale aux besoins

²⁰ Voir le *Rapport d'activité 1993* du CICR, p. 106.

humanitaires constatés. Il s'agissait en particulier d'aider les civils à retrouver un certain degré d'autosuffisance alimentaire en leur distribuant, selon qu'ils étaient agriculteurs ou pêcheurs, des semences et des outils ou du matériel de pêche. Dans certains cas, lorsque les civils avaient tout perdu par suite de déplacements, de destructions ou de pillages, le CICR leur a également distribué des biens essentiels tels que des couvertures, du savon ou encore des ustensiles de cuisine. Cette assistance, vitale, n'aurait cependant eu qu'un impact limité si, dans le même temps, ces populations s'étaient trouvées privées d'eau potable et de soins médicaux. Pour cette raison, le CICR a remis en état des forages, installé des pompes, creusé des puits et entraîné des puisatiers locaux qui ont été équipés avec un matériel adéquat. De même, le CICR a développé un programme de soins de santé primaires, en soutenant les dispensaires et les autres structures médicales et en mettant l'accent sur la formation de personnel local compétent. Enfin, dans certaines régions, un programme de vaccination des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer a été lancé.

Dans le domaine médical, outre les activités mentionnées précédemment, le CICR a continué d'évacuer vers son hôpital de Lokichokio les personnes blessées lors des combats au Sud-Soudan, ainsi que les personnes gravement malades; d'autres cas médicaux ont également été évacués vers cet hôpital dans le cadre de l'Operation Lifeline Sudan des Nations Unies. Faute d'obtenir du gouvernement les autorisations de vols nécessaires, le CICR a souvent dû retarder certaines évacuations médicales, voire y renoncer totalement. Comme les années précédentes, les chirurgiens du CICR actifs à Lokichokio ont continué de former du personnel médical soudanais et kényen, tandis que divers travaux ont été réalisés pour améliorer l'approvisionnement en eau potable tant de l'hôpital que de la localité de Lokichokio. À Juba, le CICR a poursuivi son soutien à l'hôpital du ministère soudanais de la Santé, en l'approvisionnant en médicaments et en matériel médical. Une équipe chirurgicale du CICR y est installée depuis 1995, pratiquant en moyenne quelque 200 interventions par mois et formant le personnel médical local. De plus, par le biais du Croissant-Rouge soudanais, le CICR a régulièrement fourni de la nourriture aux patients et au personnel de cet hôpital. Enfin, dès le mois de mai, le CICR a été en mesure de mettre sur pied un programme de soins de santé primaires à l'extérieur de Juba, dans les villages situés le long de la route menant à Rokon.

L'atelier d'appareillage orthopédique du CICR à Lokichokio, agrandi en 1995, a continué tout au long de l'année de fournir aux amputés des membres artificiels et d'autres appareils orthopédiques. En juin, le CICR a cessé son implication directe dans le fonctionnement du centre d'appareillage orthopédique de Khartoum — géré depuis lors par le ministère de la Planification sociale; un stock de matériel permettant la fabrication de quelque 2 700 prothèses a été re-

Par ailleurs, en septembre, le CICR a obtenu l'autorisation des autorités militaires soudanaises de visiter les personnes détenues en relation avec le conflit. La première visite a eu lieu à la fin octobre à Juba, où les délégués ont visité, conformément aux modalités de travail habituelles du CICR, six personnes aide à l'autosuffisance

soins aux blessés

SOUDAN Dépenses totales en 1996: CHF 26 810 616 42,8% 11.8% 1,0% 32.0% Protection / activités de recherches Secours matériels Activités de santé Coopération avec la Société nationale Diffusion / promotion ☐ Soutien opérationnel

Participation aux frais généraux

visité régulièrement 335 personnes détenues par la SPLA;

- visité 6 personnes détenues sous la responsabilité des autorités militaires soudanaises à Juba;
- visité 2 personnes détenues par le SSIA/M;
- visité à plusieurs reprises 5 personnes détenues par la faction dissidente de la SPLA dirigée par le commandant Kerubino;
- offert à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des nouvelles avec leur famille; 6 000 messages Croix-Rouge ont été échangés dans ce contexte;
- fourni une assistance alimentaire ponctuelle aux personnes détenues par la SPLA à Labone et réalisé des travaux d'assainissement dans plusieurs lieux de détention;



 échangé 90 000 messages Croix-Rouge entre les membres de familles dispersées au Sud-Soudan,

ainsi qu'entre les réfugiés soudanais en Ouganda, dans le nord du Zaïre, en République centrafricaine, au Kenya et en Éthiopie, et leur famille, en collaboration avec les Sociétés nationales de ces pays;

 distribué 165 tonnes de semences et 90 tonnes de secours divers (outils aratoires, attirail de pêche,

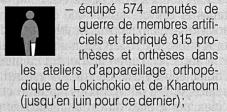
moustiquaires, couvertures, ustensiles de cuisine, savon) aux personnes affectées par le conflit dans le sud du pays;

EN 1996, LE CICR A:

 distribué, par le biais du Croissant-Rouge soudanais, 180 tonnes de nourriture aux patients et au personnel de l'hôpital du ministère soudanais de la Santé à Juba;



- admis 1 725 patients et pratiqué 3 874 interventions chirurgicales à l'hôpital de Lokichokio;
- soutenu l'hôpital du ministère soudanais de la Santé à Juba et pratiqué en moyenne 200 interventions chirurgicales par mois dans cet hôpital;
- développé un programme de soins de santé primaires dans trois régions au Sud-Soudan, ainsi qu'à la périphérie de Juba, en formant le personnel médical local et en fournissant des médicaments et du matériel médical;





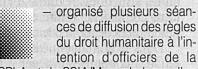
- réalisé 2 forages et réparé ou installé 15 pompes à main à Lokichokio;
- réalisé des travaux pour améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées à l'hôpital de Juba;
- équipé ou restauré 16 forages, remis en état ou creusé 13 puits, réalisé des travaux d'approvisionnement en eau dans plusieurs postes de santé et autres structures médicales dans le sud du pays, formé et équipé du

personnel local pour la maintenance des installations;



 soutenu le Croissant-Rouge soudanais en mettant l'accent sur le renforcement de sa capacité

opérationnelle, en particulier au Sud-Soudan où une cinquième branche a été créée;



SPLA et du SSIA/M, sur la base d'un programme préalablement agréé par ces deux mouvements;

 formé, parmi les patients de l'hôpital de Lokichokio, des personnes chargées à leur retour au Sud-Soudan de promouvoir les règles essentielles du droit humanitaire. détenues sous la responsabilité de l'armée. Par ailleurs, dès le mois de janvier, le CICR a pu reprendre, également selon ses modalités de travail habituelles, ses visites aux détenus incarcérés par la SPLA dans la région de Natinga (près de Narus). Ces visites avaient été interrompues en 1994 après que les autorités en question eurent refusé aux délégués la possibilité de s'entretenir sans témoin avec les prisonniers. En cours d'année, le CICR a eu accès à plusieurs nouveaux lieux de détention de la SPLA, à Labone (près de Torit) et à Pochala. À Labone, une assistance alimentaire ponctuelle a été distribuée pendant une période de deux mois aux personnes détenues. Enfin, en mai, le CICR a visité deux personnes détenues par le SSIA/M; il s'agissait de la première visite effectuée à des personnes détenues par ce mouvement.

En outre, le CICR a continué de favoriser le maintien ou le rétablissement du lien familial entre les membres de familles dispersées au Sud-Soudan, ainsi qu'entre les réfugiés soudanais en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en République centrafricaine et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré en collaboration avec les Sociétés nationales de

ces pays.

1996 a également vu se dessiner plusieurs ouvertures pour le CICR en matière de promotion du droit humanitaire auprès de la SPLA et du SSIA/M. Jusque-là, faute d'un accord avec les autorités concernées, les activités du CICR dans ce domaine s'étaient limitées à des séances de diffusion organisées de manière *ad hoc*, lorsque les délégués rencontraient sur le terrain des combattants de ces deux mouvements. Cette question a été reprise en cours d'année avec les autorités de la SPLA et du SSIA/M; tant les unes que les autres ont accueilli favorablement la proposition faite par le CICR de mettre en œuvre un programme de diffusion du droit humanitaire destiné à leurs troupes, dans un premier temps aux échelons de commandement supérieurs. Les premières séances de diffusion ont pu être organisées à partir de fin août.

Enfin, le CICR a poursuivi son soutien au Croissant-Rouge soudanais, en mettant l'accent sur le renforcement de sa capacité opérationnelle, notamment dans le sud du pays où quatre branches étaient actives (Malakal, Juba, Wau et Raga). En cours d'année, avec l'aide du CICR, le Croissant-Rouge soudanais

a créé une cinquième branche au Sud-Soudan, à Bentiu.

Dès le mois de novembre, la majorité de ces activités ont été suspendues à cause de la prise d'otages et des accusations de transport d'armes portées contre le CICR. Seules se sont poursuivies les activités médicales réalisées à Lokichokio, les activités de recherches (par le biais de la Société nationale et des collaborateurs locaux du CICR), ainsi que le soutien administratif et financier aux cinq branches du Croissant-Rouge soudanais dans le sud du pays et le soutien à l'hôpital de Juba (par le biais des collaborateurs locaux et grâce à un stock de médicaments et de matériel laissé sur place). À la fin de l'année, le CICR avait retiré tout son personnel expatrié du Sud-Soudan; à Khartoum, seuls restaient le chef de délégation et trois délégués chargés de gérer les tâches administratives courantes et de poursuivre le dialogue avec le gouvernement en vue de clarifier les accusations portées contre le CICR.

nouvelles visites de détenus

diffusion du droit humanitaire Delegation regionale



- visité 195 personnes détenues pour des raisons de sécurité dans 5 lieux de détention en Ouganda;
- visité en mai et en septembre respectivement 4 et 5 personnes détenues à Djibouti pour des raisons de sécurité;



- poursuivi son soutien aux activités de recherches déployées dans la région des Grands Lacs en rela-
- tion avec la crise rwandaise et assuré la gestion d'une vaste banque de données comprenant plus de 350 000 identités (mineurs non accompagnés, parents sans nouvelles de leur(s) enfant(s), personnes détenues au Rwanda);
- favorisé le rétablissement ou le maintien des liens familiaux entre les réfugiés rwandais et leur famille, soit entre les différents camps installés en Tanzanie, soit entre la Tanzanie et le Rwanda, soit encore entre la Tanzanie et l'étranger, par le biais d'échange de messages Croix-Rouge (pour les chiffres totaux, voir Rwanda);
- coordonné un vaste programme d'enregistrement des mineurs non accompagnés rwandais présents parmi les réfugiés rwandais en Tanzanie, dans le but ultime de les réunir à leur famille; ce programme a été mené conjointement avec Save the Children Fund/Royaume-Uni, le HCR et l'UNICEF (pour les chiffres totaux, voir Rwanda);

EN 1996, LE CICR A:



- acheté localement environ 3 700 tonnes et envoyé en tout plus de 7 500 tonnes de vivres et de secours
- divers pour les opérations du CICR au Burundi (580 tonnes), au Rwanda (5700 tonnes), en Somalie (125 tonnes), au Soudan (360 tonnes) et au Zaïre (780 tonnes), ainsi que des médicament et du matériel médical pour une valeur de 4 millions de francs suisses pour les opérations du CICR au Burundi, en Éthiopie, en Ouganda, au Rwanda, en Somalie et au Soudan;
- distribué 565 tonnes de vivres, 58 tonnes de semences et des biens de première nécessité aux personnes déplacées en raison du conflit dans le nord, le nord-ouest et le sud-ouest de l'Ouganda;
- fourni, en coopération avec la Croix-Rouge du Kenya, une assistance matérielle aux personnes déplacées dans la vallée du Rift à la suite des violences politiques des années précédentes;



 réalisé et équipé 3 forages destinés à améliorer l'accès à l'eau potable pour des familles déplacées

dans la vallée du Rift (Kenya);



 poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent,

selon les cas et à des degrés divers,

- sur le développement structurel, la formation des cadres et des volontaires, le soutien aux activités de diffusion du droit humanitaire et/ou sur le renforcement de la capacité des différentes Sociétés nationales à intervenir en situations d'urgence;
- contribué à améliorer la coopération entre les Sociétés nationales de la région et organisé à cette fin 2 séminaires à l'intention des responsable de ces Sociétés;



- organisé des séances de promotion du droit humanitaire et élaboré un programme radiophonique à
- l'intention des réfugiés rwandais installés dans les camps à l'ouest de la Tanzanie;
- appuyé les forces armées kényennes dans leurs programmes d'instruction du droit humanitaire et organisé de nombreuses séances de diffusion à l'intention des forces de police.

NAIROBI

Délégation régionale (Djibouti, Kenya, Ouganda, Tanzanie)

E n 1996, la délégation régionale de Nairobi a continué de jouer son rôle de centre de coordination pour les services spécialisés et de soutien en faveur d'autres opérations du CICR dans la région, en particulier au Burundi, au Rwanda, en Somalie, au Soudan et au Zaïre. Tout au long de l'année, les spécialistes basés à Nairobi ont offert aux autres délégations leurs services dans de multiples domaines: compétences agricoles et vétérinaires, compétences nutritionnelles, approvisionnement en eau et assainissement, rétablissement des liens familiaux, logistique/opérations aériennes, fourniture et gestion de stocks d'urgence, administration d'un atelier technique régional, transports, soutien administratif, aide au personnel, diffusion du droit humanitaire auprès des forces armées et autres porteurs d'armes, relations avec les médias et promotion des activités du CICR dans les pays voisins.

Parallèlement à cet apport de services pour d'autres délégations et aux activités de longue haleine dans les domaines de la promotion du droit humanitaire et de la coopération avec les Sociétés nationales de la région, la délégation a eu pour préoccupation particulière le développement de la tension dans le nord de l'Ouganda et, dans une moindre mesure, la situation des réfugiés rwandais en Tanzanie, des personnes déplacées dans la vallée du Rift au

Kenya et des personnes détenues à Djibouti.

1996 a été pour l'Ouganda une année contrastée. En mai, les élections présidentielles — les premières à être organisées depuis 16 ans — ont été largement remportées par le président Museveni. De plus, l'économie du pays a poursuivi son essor, amorcé les années précédentes, avec un taux de croissance du PNB particulièrement élevé. À côté de ces développements positifs, la sécurité s'est détériorée dans le nord et le nord-ouest du pays. Les mouvements d'opposition armée — la LRA* et le WNBF* —, qui s'étaient déjà manifestés en 1995, ont intensifié leurs actions de guérilla dans ces régions. Le gouvernement a renforcé sa présence militaire au nord et au nord-ouest. En outre, dès octobre, le conflit dans l'est du Zaïre a eu des répercussions en Ouganda même, le long de la frontière entre les deux pays dans la région de Kasese où plusieurs accrochages ont eu lieu.

La population civile, particulièrement celle vivant dans les campagnes, a été la principale victime de cette situation. De manière générale, le regain d'insécurité a perturbé les activités agricoles et économiques, limité l'accès aux services publics, notamment médicaux, et déchiré le tissu social. Dans certaines régions, en particulier autour de Koboko et de Gulu, des groupes de civils

coordination régionale

regain de tension en Ouganda

^{*} LRA: Lord's Resistance Army (Armée de résistance du Seigneur).

^{*} WNBF: West Nile Bank Front (Front de la rive ouest du Nil).

toujours plus importants, terrorisés par les multiples exactions perpétrées à leur encontre, ont gagné des endroits jugés plus sûrs. Dans d'autres cas, les populations des campagnes, effrayées par la perspective de passer la nuit dans des endroits isolés, se regroupaient le soir venu dans des villages ou des centres urbains situés à proximité. Enfin, dès le deuxième semestre, l'armée ougandaise a procédé au regroupement forcé de civils dans des villages protégés, afin de les soustraire à l'influence de la guérilla.

Dans ce contexte, le CICR s'est efforcé d'apporter assistance et protection aux personnes victimes de ces événements. Toutefois, le développement d'une action dans les régions troublées du nord et du nord-ouest a été sérieusement compliqué par la précarité des conditions de sécurité. En cours d'année, plusieurs organisations humanitaires travaillant sur place — y compris le CICR — ont été victimes d'incidents de sécurité. En juin, la Fédération et la Croix-Rouge ougandaise — actives dans le nord du pays en faveur des réfugiés soudanais — ont retiré leur personnel de Koboko à la suite d'une attaque lancée sur la ville par des rebelles; un volontaire de la Croix-Rouge ougandaise a été tué à cette occasion. Dans ces circonstances, le CICR a maintenu tout au long de l'année des contacts réguliers avec les autorités civiles et militaires ougandaises afin de promouvoir le respect des règles fondamentales du droit humanitaire et d'obtenir des garanties quant à la sécurité de son personnel; des affiches et des brochures destinées aux porteurs d'armes ont également été réalisées. Dans le même but, le CICR a essayé d'établir des contacts réguliers avec des représentants de la LRA et du WNBF. À la fin de l'année, seul un début de dialogue avait pu être amorcé avec la LRA.

Dès le mois de juillet, le CICR a régulièrement distribué de la nourriture et des biens essentiels aux personnes déplacées qui s'étaient regroupées dans des camps à Koboko. Une assistance alimentaire et matérielle ponctuelle a également été distribuée aux personnes déplacées dans les régions de Kasese et de Gulu. Ces actions ont été réalisées en collaboration avec la Croix-Rouge de l'Ouganda. Par ailleurs, le CICR a visité les personnes arrêtées pour des raisons de sécurité et détenues sous la responsabilité de l'armée et de la police dans les régions troublées, ainsi qu'à Kampala. Enfin, le CICR a poursuivi son soutien aux activités entreprises par la Croix-Rouge de l'Ouganda en matière de recherches et de promotion du droit humanitaire; dès octobre 1993, en raison de l'apaisement de la situation en Ouganda à l'époque, le CICR avait remis la responsabilité de ces activités à la Société nationale.

En Tanzanie, les activités de recherche en faveur des réfugiés rwandais le long de la frontière occidentale (échange de messages Croix-Rouge et enregistrement des enfants non accompagnés) a constitué l'essentiel des activités du CICR dans le pays en 1996, jusqu'à ce que la majorité de ces réfugiés rentrent au Rwanda, en décembre. Ces activités ont été réalisées en coopération avec la Croix-Rouge nationale de Tanzanie.

assistance et protection pour les civils